



CREDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 16 mai 2018

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	5
>> PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	5
>> RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	8
>> PARTIES LIÉES	13
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	15
>> COMPTE DE RÉSULTAT	15
>> RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	16
>> BILAN ACTIF	17
>> BILAN PASSIF	18
>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	19
>> TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	21
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	24
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	24
1.1 Normes applicables et comparabilité	24
1.2 Format de présentation des états financiers	34
1.3 Principes et méthodes comptables	34
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	63
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	69
2.1 Evolutions de la législation fiscale en France et aux Etats-Unis	69
2.2 Principales variations du périmètre de consolidation	70
2.3 Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité à l'international - Pologne	75
2.4 Provision Epargne Logement	75
2.5 Litige "Échanges Images Chèques"	76
2.6 Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts	76
2.7 Opérations d'optimisation de la dette du groupe Crédit Agricole S.A.	76
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	77
3.1 Risque de crédit	77
3.2 Risque de marché	83
3.3 Risque de liquidité et de financement	86
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	88
3.5 Risques opérationnels	89
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires	89
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	91
4.1 Produits et Charges d'intérêts	91
4.2 Commissions nettes	91
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	92
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	93
4.5 Produits et charges nets des autres activités	94
4.6 Charges générales d'exploitation	94

4.7	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	95
4.8	<i>Coût du risque</i>	96
4.9	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	96
4.10	<i>Impôts</i>	97
4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	99
5.	INFORMATIONS SECTORIELLES	101
5.1	<i>Information sectorielle par secteur opérationnel</i>	104
5.2	<i>Information sectorielle par zone géographique</i>	105
5.3	<i>Spécificités de l'assurance</i>	106
6.	NOTES RELATIVES AU BILAN	108
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i>	108
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	108
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	110
6.4	<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	110
6.5	<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	111
6.6	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	112
6.7	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	113
6.8	<i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	116
6.9	<i>Exposition au risque souverain</i>	117
6.10	<i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	119
6.11	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	120
6.12	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	125
6.13	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	126
6.14	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	127
6.15	<i>Co-entreprises et entreprises associées</i>	128
6.16	<i>Immeubles de placement</i>	132
6.17	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	133
6.18	<i>Écarts d'acquisition</i>	133
6.19	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	136
6.20	<i>Provisions</i>	137
6.21	<i>Capitaux propres</i>	144
6.22	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	147
6.23	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	149
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	150
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i>	150
7.2	<i>Effectif moyen et fin de période</i>	150
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	150
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	151
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i>	153
7.6	<i>Paiements à base d'actions</i>	154
7.7	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	154
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	156
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	159
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	161
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	162
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	164
10.3	<i>Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine</i>	178
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2017	179
11.1	<i>Information sur les filiales</i>	179
11.2	<i>Composition du périmètre</i>	181
12.	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	191



12.1	<i>Participations non consolidées</i>	191
12.2	<i>Entités structurées non consolidées</i>	191
13.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017	195
13.1	<i>Accord en vue de l'acquisition de la majorité du capital de Banca Leonardo</i>	195
13.2	<i>Suppression des dividendes majorés</i>	195

CADRE GÉNÉRAL

>> PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416.

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

▶ UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

CREDIT AGRICOLE S.A. AU 31/12/2017 (% d'intérêts)

Gestion de l'épargne et assurances

Banque de proximité en France

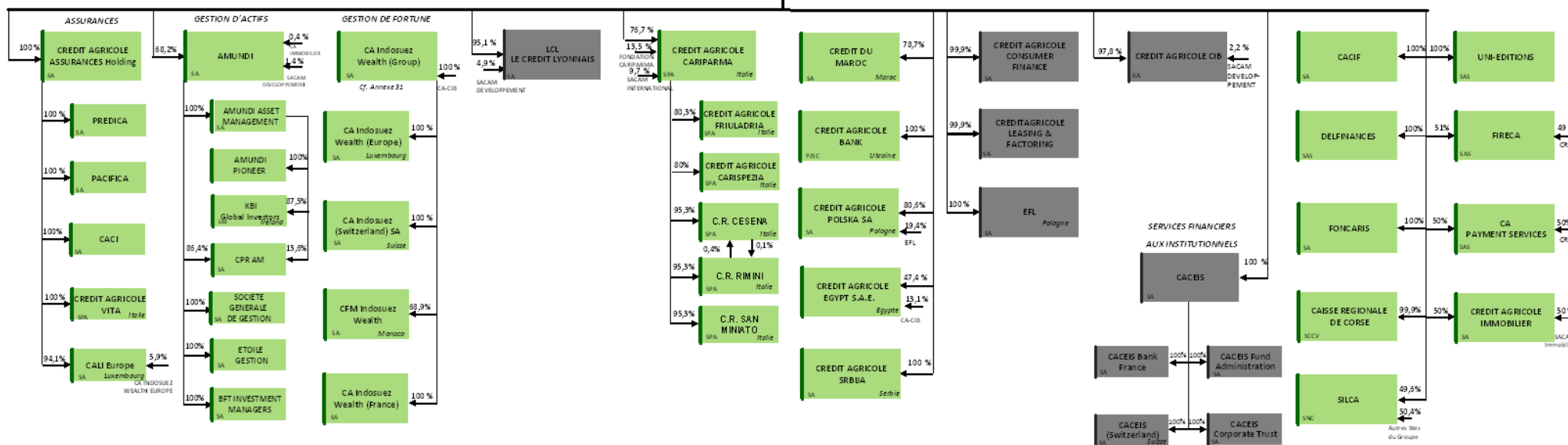
Banque de proximité à l'international

Services Financiers spécialisés

Grandes clientèles

Activités hors métiers

Crédit Agricole S.A.



>> RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

▶ MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

▶ COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2017 à 1 112 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 36 millions d'euros.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la

garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

► **GARANTIES SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LES CAISSES RÉGIONALES À CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)**

Le dispositif des garanties *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties *Switch Assurance*. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties *Switch Assurance* protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; symétriquement, Crédit Agricole S.A. ne peut comptabiliser de produit équivalent, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

▶ LIENS EN CAPITAL ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES RÉGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

>> PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe, ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales⁽¹⁾ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 4.1 « Produits et charges d'intérêts », 4.2 « Commissions nettes », 6.5 « Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle » et 6.10 « Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle »).

▶ **Autres conventions entre actionnaires**

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

▶ **Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé**

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2017 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 799 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 074 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 2076 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 150 millions d'euros ;
- engagements données sur instruments financiers : 2 369 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 994 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

▶ **Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : conventions de couverture internes au Groupe**

Comme présenté dans la note 1.3 « Principes et méthodes comptables », les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations définies ».

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » aux points 7.3 et 7.4.

▶ **Relations avec les principaux dirigeants**

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » au point 7.7 ainsi que dans la partie « Politique de rémunération », chapitre 3 « Gouvernance d'entreprise » du Document de référence.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le règlement-livraison des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats d'Associé détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation, réalisé le 3 août 2016 dans le cadre de la simplification capitalistique du Groupe, impacte plusieurs rubriques des états financiers consolidés au 31 décembre 2016 : le Résultat net d'impôt des activités abandonnées, les Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées et les Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées.

>> COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	4.1	24 704	25 050
Intérêts et charges assimilées	4.1	(12 428)	(13 311)
Commissions (produits)	4.2	9 534	8 014
Commissions (charges)	4.2	(5 729)	(5 168)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 620	2 337
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4 / 4.4	3 028	2 199
Produits des autres activités	4.5	32 831	34 976
Charges des autres activités	4.5	(37 926)	(37 244)
PRODUIT NET BANCAIRE		18 634	16 853
Charges générales d'exploitation	4.6	(11 438)	(10 992)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(765)	(702)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 431	5 159
Coût du risque	4.8	(1 422)	(1 787)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 009	3 372
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		728	518
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	6	(52)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.18	186	(491)
RESULTAT AVANT IMPOT		5 929	3 347
Impôts sur les bénéfices	4.10	(1 732)	(695)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		20	1 303
RESULTAT NET		4 217	3 955
Participations ne donnant pas le contrôle	6.22	568	415
RESULTAT NET PART DU GROUPE		3 649	3 540
Résultat par action (en euros) ⁽¹⁾	6.21	1,124	1,120
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	6.21	1,124	1,120

⁽¹⁾Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées.

>> RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		4 217	3 955
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	4	(127)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4	4	(127)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	24	(9)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(28)	23
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(1)	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	(9)	33
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.1	(10)	(79)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	(683)	(245)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	(530)	158
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(356)	(64)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		(1 569)	(151)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4	(386)	39
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4	355	172
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4	(16)	4
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4	(15)	(238)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	(1 631)	(174)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	(1 641)	(253)
Résultat net et gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		2 576	3 702
Dont part du Groupe		2 070	3 399
Dont participations ne donnant pas le contrôle		506	303

>> BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	6.1	50 761	28 202
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	321 404	326 279
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	16 435	21 928
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	307 058	315 916
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	394 051	382 838
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	360 079	346 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 978	8 190
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	20 179	14 354
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	4 462	3 993
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	36 197	44 373
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		495	591
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.15	5 177	7 100
Immeubles de placement	6.16	6 196	5 617
Immobilisations corporelles	6.17	4 210	3 829
Immobilisations incorporelles	6.17	2 180	1 583
Ecarts d'acquisition	6.18	15 421	13 185
TOTAL DE L'ACTIF		1 550 283	1 524 232

>> BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales	6.1	3 185	3 857
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	227 887	244 008
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	13 271	17 890
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	125 590	112 328
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	550 746	521 828
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	163 708	159 280
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 565	9 444
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	3 482	3 101
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	40 530	47 917
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		354	374
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.19	320 417	306 658
Provisions	6.20	4 421	4 283
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	25 421	29 327
Total dettes		1 485 577	1 460 295
Capitaux propres		64 706	63 937
Capitaux propres - part du Groupe		58 056	58 276
Capital et réserves liées		26 749	26 723
Réserves consolidées		24 705	23 481
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 947	4 500
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		6	32
Résultat de l'exercice		3 649	3 540
Participations ne donnant pas le contrôle		6 650	5 661
TOTAL DU PASSIF		1 550 283	1 524 232



>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du groupe							Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés			
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres		
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
Capitaux propres au 1er Janvier 2016	7 918	37 508	(147)	3 861	49 140	5 151	(478)	4 673	-	53 813	5 548	97	(23)	74	5 622	59 435
Augmentation de capital	620	979	-	-	1 599	-	-	-	-	1 599	-	-	-	-	-	1 599
Variation des titres autodétenus	-	-	15	-	15	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-	15
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	-	(8)	-	1 150	1 142	-	-	-	-	1 142	-	-	-	-	-	1 142
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(466)	-	-	(466)	-	-	-	-	(466)	(7)	-	-	-	(7)	(473)
Dividendes versés en 2016	-	(1 590)	-	-	(1 590)	-	-	-	-	(1 590)	(286)	-	-	-	(286)	(1 876)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(28)	-	-	(28)	-	-	-	-	(28)	(6)	-	-	-	(6)	(34)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	16	-	-	16	-	-	-	-	16	2	-	-	-	2	18
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	620	(1 097)	15	1 150	688	-	-	-	-	688	(297)	-	-	-	(297)	391
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(105)	(69)	(174)	-	(174)	-	(112)	(2)	(114)	(114)	(288)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(32)	-	-	(32)	41	(8)	33	-	1	-	2	-	2	2	3
Résultat 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	3 540	3 540	415	-	-	2	415	3 955
Autres variations ⁽²⁾	-	408	-	-	408	-	-	-	-	408	33	-	-	-	33	441
Capitaux propres au 31 Décembre 2016	8 538	36 787	(132)	5 011	50 204	5 087	(555)	4 532	3 540	58 276	5 699	(13)	(25)	(38)	5 661	63 937
Affectation du résultat 2016:	-	3 540	-	-	3 540	-	-	-	(3 540)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er Janvier 2017	8 538	40 327	(132)	5 011	53 744	5 087	(555)	4 532	-	58 276	5 699	(13)	(25)	(38)	5 661	63 937
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	(12)	(12)	-	-	-	-	(12)	-	-	-	-	-	(12)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(454)	-	-	(454)	-	-	-	-	(454)	(12)	-	-	-	(12)	(466)
Dividendes versés en 2017	-	(1 716)	-	-	(1 716)	-	-	-	-	(1 716)	(298)	-	-	-	(298)	(2 014)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	-	(54)	-	-	(54)	-	-	-	-	(54)	672	-	-	-	672	618
Mouvements liés aux paiements en actions	-	13	-	-	13	-	-	-	-	13	6	-	-	-	6	19
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(2 211)	1	(12)	(2 222)	-	-	-	-	(2 222)	368	-	-	-	368	(1 854)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 178)	(33)	(1 211)	-	(1 211)	-	(51)	-	(51)	(51)	(1 262)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(55)	-	-	(55)	(391)	23	(368)	-	(423)	4	(11)	-	(11)	(7)	(430)
Résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	3 649	3 649	568	-	-	-	568	4 217
Autres variations	-	(13)	-	-	(13)	-	-	-	-	(13)	111	-	-	-	111	98
Capitaux propres au 31 Décembre 2017	8 538	38 048	(131)	4 999	51 454	3 518	(565)	2 953	3 649	58 056	6 750	(75)	(25)	(100)	6 650	64 706

(1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 19 janvier 2016 une émission d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 de 1 250 millions de dollars. Cette émission représente un solde de 1 142 millions d'euros net de frais d'émission.

(2) Les autres variations au 31 décembre 2016 concernent principalement l'ajustement des opérations intragroupes au titre du traitement des placements en unité de comptes de l'assurance. Cet ajustement est sans impact significatif sur les principaux indicateurs et ratios du Groupe.

(3) L'acquisition de Pioneer Investments, intervenue le 3 juillet 2017, est financée, à hauteur de 1 413 millions d'euros, par une augmentation de capital (cf. Note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période »). L'impact de cette opération au 31 décembre 2017 est de 98 millions d'euros en Capitaux Propres - Part du Groupe et de 817 millions en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle.

(3) Le groupe Crédit Agricole S.A. a finalisé le 22 décembre 2017 l'acquisition, pour un montant de 380 millions d'euros, de la participation de 15 % de Natixis dans sa filiale de services financiers aux institutionnels CACEIS dont il détient désormais 100 % du capital. Cette opération a pour impacts une diminution des Capitaux Propres - Part du Groupe de - 144 millions d'euros et une diminution des Participations ne donnant pas le contrôle de - 236 millions d'euros.

(3) Crédit Agricole Cariparma a acquis, le 21 décembre 2017, 95% du capital des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato. Dans le cadre du financement de cette opération, Crédit Agricole Cariparma a procédé, le 21 décembre 2017, à une augmentation de capital de 320 millions d'euros, souscrite à hauteur de 256 millions d'euros par Crédit Agricole S.A. Ces opérations ont un impact de 87 millions d'euros sur les Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle.

>> **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôt		5 929	3 347
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		786	706
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	5.10	(186)	491
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		13 614	12 377
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(985)	(627)
Résultat net des activités d'investissement		(532)	(343)
Résultat net des activités de financement		3 214	4 041
Autres mouvements		(5 389)	1 112
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		10 522	17 757
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		5 363	(39 161)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		12 327	(932)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(4 670)	(7 373)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		140	2 935
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		245	551
Impôts versés		(1 275)	193
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		12 130	(43 787)
Flux provenant des activités abandonnées		1	(23)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		28 582	(22 706)
Flux liés aux participations ⁽²⁾		(1 523)	16 768
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 060)	(784)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(2 583)	15 984
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		(1 589)	422
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		3 654	1 699
Flux provenant des activités abandonnées		-	1
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		2 065	2 122
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(1 521)	799
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		26 543	(3 801)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		25 532	29 333
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		24 339	32 546
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 193	(3 213)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		52 075	25 532
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		47 566	24 339
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		4 510	1 193
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		26 543	(3 801)

* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2017, ce montant comprend le versement des dividendes de Banque Saudi Fransi pour 93 millions d'euros, des sociétés de l'activité Assurance pour 56 millions d'euros, de de FCA BANK S.p.A pour 50 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour 15 millions d'euros, de Wafasalaf pour 13 millions d'euros, d'Eurazeo pour 13 millions d'euros et de Crédit Agricole Immobilier pour 6 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2017 s'établit à - 1 015 millions d'euros. Les principales opérations concernent la cession de Banque Saudi Fransi pour 1,3 milliards d'euros, de la cession d'Eurazeo pour 791 millions d'euros, de la cession d'Eurosic pour 505 millions d'euros, de la cession de Crédit Agricole Reinsurance pour 186 millions d'euros, des cessions partielles d'Altarea pour 52 millions d'euros, de la cession de Finasic pour 13 millions d'euros, ainsi que des acquisitions de Pioneer pour - 3 milliards d'euros net de trésorerie acquise, de l'acquisition d'ICADE pour - 715 millions d'euros, de l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation de 15% de Natixis dans CACEIS pour - 380 millions d'euros, de l'acquisition des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato pour 320 millions net de trésorerie acquis.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 508 millions d'euros dont - 523 millions d'euros réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond à la part souscrite par les tiers dans l'augmentation de capital destinée au financement de l'acquisition de Pioneer Investments pour un montant de 835 millions d'euros;

En outre, 2 480 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par le groupe Crédit Agricole S.A. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour - 1 716 millions d'euros

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 298 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 466 millions d'euros.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2017, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 24 582 millions d'euros et les remboursements à - 14 400 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 416 millions d'euros et les remboursements à - 3 205 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 3 739 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i> Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	6 novembre 2017 (UE 2017/1989)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
Amendement à IAS 7 <i>Etat des flux de trésorerie</i> Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement	6 novembre 2017 (UE 2017/1990)	1 ^{er} janvier 2017	Oui

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
---	-----------------------------------	------------------------------	-----

► **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

► **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours

d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1^{er} janvier 2018. Le groupe Crédit Agricole S.A. prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

➤ **Les principales évolutions apportées par la norme**

✓ **Classement et évaluation des actifs financiers**

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles; et
 - Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test « *Solely Payments of Principal & Interests* » ou test « SPPI ») :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Le test des caractéristiques contractuelles (ou test SPPI) regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs sous-jacents et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites selon l'approche « look-through ».

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dettes dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test « SPPI » indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction). Si l'option est retenue, seuls les dividendes perçus au titre de ces instruments seront comptabilisés au compte de résultat.

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le Groupe devrait conduire :

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entraînera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectent le test « SPPI » ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dettes en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application

✓ Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée à la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » ou « LGD »).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2^e étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;

- 3^e étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^e étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, le Groupe retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième étape.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut utilisée en gestion actuellement pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales. Le passage entre les dépréciations IAS 39 et les dépréciations IFRS 9 sera comptabilisé en capitaux propres non recyclables.

✓ **Comptabilité de couverture**

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application d'IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » d'IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Après avoir réalisé une étude d'opportunité au premier semestre 2015, le Groupe a décidé de ne pas appliquer ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

✓ **Autres dispositions de première application**

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. Le Groupe n'appliquera pas par anticipation ces dispositions. Par ailleurs, l'IASB a précisé le traitement comptable d'une modification non substantielle des termes contractuels d'une dette n'entraînant pas sa décomptabilisation. Désormais, l'impact de la modification est comptabilisé immédiatement en résultat avec maintien du TIE d'origine.

D'autre part, l'IASB a publié un amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance proposant aux entreprises ayant des activités d'assurance deux approches optionnelles visant à limiter les effets du décalage d'application entre IFRS 9 et la future norme sur l'évaluation des passifs d'assurance (IFRS 17). Le Groupe appliquera à ses activités d'assurance la norme IFRS 9 selon l'approche par

superposition¹. Selon cette approche, l'entité reclassera dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres la différence entre le montant comptabilisé en résultat net en application d'IFRS 9 et le montant qui aurait été comptabilisé en résultat net en application d'IAS 39 pour les actifs financiers désignés.

➤ **Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole**

Dès 2015, le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques ainsi que l'ensemble des entités.

✓ **Les étapes du projet et les réalisations à date**

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Groupe a lancé la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015 en définissant les calendriers et les feuilles de route détaillées des différents chantiers qui ont été ensuite déclinés à leur niveau par l'ensemble des entités du Groupe.

Durant l'année 2016, les principales réalisations ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et par la définition du processus cible de provisionnement au travers de la rédaction d'un cadre méthodologique partagé avec les entités ;
- Les chantiers méthodologiques de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne. Ces travaux ont été effectués au niveau des entités les plus significatives du Groupe, sur la base des données comptables au 31 décembre 2015;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test « SPPI ».

¹ Overlay approach

L'ensemble de ces travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR/CRD. La Direction des Risques du Groupe (« DRG ») est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

➤ **Transition**

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Groupe ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

✓ **Norme IFRS 16 *Contrats de location***

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et

les impacts de la norme a été lancée pour les filiales assurance du Groupe. Ces travaux se poursuivront d'ici l'entrée en vigueur de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part de l'amendement à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* applicable au 1^{er} janvier 2017, des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* et à IAS 40 *Immeubles de placement* applicables au 1^{er} janvier 2018, et d'un deuxième amendement à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicable au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* applicable au 1^{er} janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1^{er} janvier 2019.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

- ✓ **Titres à l'actif**
 - **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat).

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

○ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ **Prêts et créances**

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

▪ **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans les catégories Actifs à la juste valeur par résultat par nature, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ainsi que les Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de la norme IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

▪ **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- **Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en

fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

▪ **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Renégociations commerciales**

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**
 - **Distinction dettes – capitaux propres**

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.20 « Provisions ».

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

▪ **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en

résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

▪ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Juste valeur des émissions structurées**

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le groupe Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*credit valuation adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*debit valuation adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hiérarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris,

le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- **Absence de juste valeur reconnue pour un instrument de capitaux propres**

Conformément aux principes d'IAS 39, si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur est complexe.

- ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

▪ **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 *Produits des activités ordinaires*.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont, le cas échéant, actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;

- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20 « Provisions ».

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

▪ **Régimes à prestations définies**

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

▪ Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements en actions et assimilés* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution

d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en actions, etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées - part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de

différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 « Produits et charges nets des autres activités ».

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité-miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur lesquelles elle porte.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application en 2015.

Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations

futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées, et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes:

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'il détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords

contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont

comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle

économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées - part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 ».

2.1 Evolutions de la législation fiscale en France et aux Etats-Unis

- **Suppression de la taxe de 3% sur les dividendes pour les sociétés françaises à la suite de la décision du Conseil Constitutionnel**

Après avoir été reconnue contraire à la Directive Européenne 2011/96/UE relative au régime fiscal Mères/Filiales par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 17 mai 2017, la taxe de 3% sur les dividendes a été jugée inconstitutionnelle par une décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017, que ces dividendes correspondent à des bénéfices d'exploitation ou des dividendes de filiales françaises et étrangères.

La taxe de 3% sur les dividendes a ainsi été supprimée du Code Général des Impôts par la loi de finances pour 2018. Cette disposition s'applique aux montants distribués dont la mise en paiement intervient à compter du 1^{er} janvier 2018. En outre, le groupe Crédit Agricole S.A. a procédé à des demandes de dégrèvements au titre des exercices antérieurs.

L'impact sur le résultat du groupe Crédit Agricole S.A. correspond à une demande de remboursement au titre de cette taxe de 81 millions d'euros (hors intérêts moratoires).

- **Evolutions de la législation fiscale française**

La première loi de finances rectificative pour 2017 d'une part, la loi de finances pour l'exercice 2018 et la seconde loi de finances rectificative pour l'exercice 2017 d'autre part, ont été adoptées respectivement les 1^{er} et 21 décembre 2017 par l'Assemblée Nationale. Les évolutions relatives à l'impôt sur les sociétés ont eu des effets significatifs sur les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2017.

Modification du taux d'impôt français sur les sociétés à horizon 2019/2022

La Loi de Finances pour 2018 accélère la diminution du taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, le taux normal maximum, incluant la contribution sociale de 3,3%, sera ramené respectivement à 32,03%, 28,92%, 27,37% et 25,83%.

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2017 sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales en fonction des dates de retournement ou de réalisation des bases d'impôts différés.

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. de ce changement de législation est une diminution des impôts différés actifs de - 61 millions d'euros.

Contributions exceptionnelles sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises françaises

Suite à l'annulation pour inconstitutionnalité de la taxe de 3% applicable aux distributions de dividendes (cf. supra), ont été instituées au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 30 décembre 2018 :

- Une contribution exceptionnelle égale à 15% de l'impôt sur les sociétés dû (avant imputation des réductions, crédits d'impôt et créances fiscales de toutes natures) par les entreprises réalisant un Chiffre d'Affaires de plus de 1 milliard d'euros. Cette contribution exceptionnelle porte le taux de l'impôt sur les sociétés à 39,43% ;
- Une contribution additionnelle égale à 15% de l'impôt sur les sociétés dû (avant imputation des réductions, crédits d'impôt et créances fiscales de toutes natures) par les entreprises réalisant un Chiffre d'Affaires de plus de 3 milliards d'euros. Cette contribution exceptionnelle porte le taux de l'impôt sur les sociétés à 44,43%.

L'impact sur le résultat du groupe Crédit Agricole S.A. est une charge d'impôt complémentaire de - 336 millions d'euros.

- Evolution de la législation fiscale américaine

Modification du taux d'impôt sur les sociétés aux Etats-Unis à partir du 1er janvier 2018

Entre autres dispositions, la réforme fiscale américaine, adoptée fin décembre 2017, fait passer de 35% à 21% le taux d'imposition des profits des entreprises.

Applicable à compter du 1er janvier 2018, cette baisse du taux d'impôt a un impact immédiat sur les impôts différés des filiales américaines du groupe Crédit Agricole S.A., essentiellement logées dans les métiers Grandes clientèles et Gestion de l'épargne.

La prise en compte de la baisse future de l'impôt sur les sociétés sur les bases d'impôts différés actifs et passifs des sociétés nord-américaines du groupe Crédit Agricole S.A. a un impact de - 78 millions d'euros sur la charge fiscale en 2017.

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

- Acquisition de Pioneer Investments

Le 3 juillet 2017, Amundi a acquis les sociétés du groupe Pioneer Investments auprès de Pioneer Global Asset Management S.p.A., filiale d'UniCredit, pour un prix d'achat en numéraire de 3 539 millions d'euros, scellant ainsi l'accord conclu en décembre 2016.

Créé en 1928, Pioneer Investments est un groupe de gestion d'actifs international, avec une présence dans 27 pays. Pioneer Investments opère principalement à Milan, Boston, Dublin et

Londres et dispose d'une présence significative entre autres en Allemagne, en Autriche et en République tchèque. Il comptait environ 1 800 collaborateurs à la date d'acquisition.

Cette opération a donné naissance au 8^{ème} acteur mondial du secteur de la gestion d'actif en terme d'encours sous gestion. L'entité combinée permet de servir tous les segments de clientèle avec une offre diversifiée de produits et de solutions associée à une qualité de service et un engagement de premier plan.

Les 18 filiales et les 12 succursales acquises sont présentées dans la Note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 ». Elles sont toutes consolidées par intégration globale, avec un taux d'intérêt Groupe de 68,5 %.

Cette acquisition est financée, à hauteur de 1 413 millions d'euros, par l'augmentation de capital d'Amundi réalisée en mars 2017 dont 578 millions d'euros souscrits par le Groupe, à hauteur de 1 481 millions d'euros par les fonds propres disponibles d'Amundi et à hauteur de 645 millions d'euros par des émissions de dettes seniors et subordonnées souscrites par Crédit Agricole S.A.

Impacts de l'augmentation de capital d'Amundi dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Le Groupe a cédé partiellement ses droits préférentiels de souscription pour un montant de 65 millions d'euros. Le groupe Crédit Agricole S.A, à l'issue de cette augmentation de capital dilutive, détient 68,5 % dans le capital d'Amundi, hors retraitement des actions propres Amundi.

En application d'IFRS 3 Révisée, les variations de pourcentage d'intérêt dans une entité en intégration globale, sans perte du contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres.

L'augmentation de capital et la cession des droits préférentiels de souscription, considérées comme des transactions entre actionnaires, sont comptabilisées en capitaux propres.

L'impact de cette augmentation de capital et de la cession des droits préférentiels de souscription est une augmentation des Réserves consolidées pour 98 millions d'euros et des Participations ne donnant pas le contrôle pour 817 millions d'euros.

Autres impacts de l'acquisition de Pioneer dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter de 3,5 milliards d'euros le bilan du Groupe.

Le bilan d'intégration, établi au 3 juillet 2017, reprend la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe, soit 644 millions d'euros, ainsi que les actifs et passifs identifiés dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition pour 339 millions d'euros nets d'impôts différés et portent essentiellement sur les contrats de distribution relatifs à la clientèle retail en Italie, Allemagne, Autriche et République tchèque.

L'écart d'acquisition lié à l'opération s'établit à 2,5 milliards d'euros (voir Note 6.18 « Écarts d'acquisition »).

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, les actifs acquis et les passifs assumés du sous-groupe acquis ont fait l'objet, en date d'acquisition, d'une identification, d'un classement et d'une évaluation à la juste valeur ; ces travaux pourront être finalisés dans les douze mois de l'acquisition.

Contribution au résultat consolidé du groupe et résultat de l'entité regroupée

En application de la norme IFRS 3 Révisée, sont communiqués ci-après :

- Le Produit Net Bancaire et le Résultat net de Pioneer Investments depuis la date d'acquisition, tels qu'inclus dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017,
- Le Produit Net Bancaire et le Résultat net du Groupe Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2017, comme si l'acquisition de Pioneer Investments avait été réalisée à l'ouverture de l'exercice 2017.

<i>En millions d'euros</i>	Contribution de Pioneer Investments depuis la date d'acquisition	Impact Groupe Crédit Agricole S.A. comme si l'acquisition était intervenue le 1er janvier 2017
PRODUIT NET BANCAIRE	408	19 060
RESULTAT NET	106	4 343

- **Acquisition de trois caisses d'épargne italiennes**

Suite à l'accord conclu avec le Fonds interbancaire de garantie des dépôts italien, Crédit Agricole Cariparma a acquis, le 21 décembre 2017, 95% du capital des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato pour un montant de 130 millions d'euros. Toutes les autorisations réglementaires ayant été obtenues, ces entités sont consolidées par intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2017.

Dans le cadre du financement de cette opération, Crédit Agricole Cariparma a procédé, le 21 décembre 2017, à une augmentation de capital de 320 millions d'euros, souscrite à hauteur de 256 millions d'euros par Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, les bilans d'intégration de ces trois banques, établis au 21 décembre 2017, reprennent la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe, soit 538 millions d'euros. Sur cette base, un écart d'acquisition négatif (Badwill) de 408 millions d'euros a été enregistré dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Les travaux d'identification, de classement et d'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises pourront être finalisés dans les douze mois de l'acquisition.

La contribution de ces trois banques au résultat consolidé du groupe et au résultat de l'entité regroupée, hors impact de l'écart d'acquisition négatif (Badwill), sont non matériels.

- **Acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation de 15% de Natixis dans CACEIS**

Le groupe Crédit Agricole S.A. a finalisé le 22 décembre 2017 l'acquisition, pour un montant de 380 millions d'euros, de la participation de 15 % de Natixis dans sa filiale de services financiers aux institutionnels CACEIS dont il détient désormais 100 % du capital.

En application d'IFRS 3 Révisée, les variations de pourcentage d'intérêt dans une entité en intégration globale, sans prise du contrôle, sont comptabilisées en Capitaux propres. Cette opération a pour impacts une diminution des Capitaux propres part du Groupe de - 144 millions d'euros et une diminution des Participations ne donnant pas le contrôle de - 236 millions d'euros.

- **Acquisition complémentaire de titres Icade**

Actionnaire d'Icade depuis 2013 à hauteur de 5,6%, Crédit Agricole Assurances a renforcé son positionnement en rachetant le 19 juin 2017 la participation de 12,9% de Groupama pour un montant de 715 millions d'euros.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique du pôle Assurance d'investissements minoritaires dans des foncières cotées. Icade est une foncière, développeur et promoteur, qui détient de l'immobilier tertiaire et de santé et qui développe, dans une conjoncture favorable, une activité de promotion immobilière en bureaux et résidentiel. Icade est un acteur majeur du Grand Paris et des métropoles régionales.

À l'issue de cette opération, Crédit Agricole Assurances devient le second actionnaire de référence avec un actionariat d'Icade réparti comme suit : 39 % pour la Caisse des Dépôts et Consignations, 18,5 % pour Crédit Agricole Assurances et 42,5 % de flottant.

La valeur de la participation dans Icade, comptabilisée en Participation dans les entreprises mises en équivalence, s'élève à 966 millions d'euros au 31 décembre 2017.

- **Cession par Crédit Agricole SA de sa participation dans Eurazeo**

En date du 16 juin 2017, Crédit Agricole a cédé l'intégralité de sa participation dans Eurazeo (15,42% du capital) à la société d'investissement de la famille Decaux, JCDecaux Holding, pour un montant total de 790,5 millions d'euros.

Parallèlement à cette cession, Crédit Agricole S.A. a mis en place un dispositif lui permettant d'être immunisé contre les variations de cours des actions Eurazeo auxquelles sont adossées les obligations Crédit Agricole S.A., échangeables en actions Eurazeo, émises en septembre 2016.

L'impact de cette opération sur le résultat net part du groupe de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2017 est de + 100 millions d'euros, dont + 103 millions d'euros comptabilisés en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, le solde correspondant à des frais de cession nets d'impôts.

- **Cession par Crédit Agricole CIB de sa participation dans Banque Saudi Fransi**

Le 20 septembre 2017, sur les 31,1% de titres Banque Saudi Fransi détenus, Cacib en a cédé 16,2% à Kingdom Holding Company (KHC) pour un montant de 1,3 milliard d'euros. Cette cession s'est accompagnée d'une perte d'influence notable et les titres conservés ont été réévalués à leur juste valeur dans le cadre de leur reclassement en Titres disponibles à la vente.

L'impact de cette cession et de la réévaluation des titres conservés, net des fiscalités saoudiennes et françaises associées, s'élève à 102 millions d'euros comptabilisé en Quote-part du Résultat net des entreprises mises en équivalence, soit 101 millions d'euros en Résultat net part du Groupe au 31 décembre 2017.

- **Cession par Crédit Agricole Assurances de sa participation dans Eurosic**

Avant l'opération, Crédit Agricole Assurances détenait 18,3% du capital d'Eurosic et 70 millions d'euros d'obligations subordonnées remboursables en actions (OSRA) Eurosic émises en 2015 et 2016. Dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A., Eurosic était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

En date du 29 août 2017, le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé à Gécina 88% de ses actions et 100% de ses OSRA Eurosic pour un montant de 505 millions d'euros au prix de 51 euros par action et par OSRA. En date du 1^{er} novembre 2017, le Groupe a cédé le solde des titres détenus pour 54 millions d'euros.

En application de la méthode de comptabilisation du résultat des Mises en Equivalence de l'activité Assurance en Produit net bancaire, la cession et la réévaluation des actions Eurosic génère une plus-value consolidée d'un montant de + 19,7 millions d'euros net de participation aux bénéfices et net d'impôts. La cession des OSRA Eurosic génère une plus-value d'un montant de + 2,4 millions d'euros net de participation aux bénéfices et net d'impôts.

- **Cession de la société CARE**

La société CARE, compagnie de réassurance du Groupe Crédit Agricole S.A., basée au Luxembourg et détenue à 100 % par Crédit Agricole Assurances, avait été classée en Activités destinées à être cédées et activités abandonnées au quatrième trimestre 2016.

Sa cession le 18 mai 2017, pour un montant de 186 millions d'euros, a permis de dégager une plus-value de cession de + 30 millions d'euros comptabilisée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017.

- **Projet de cession de la Banque Themis (IFRS 5)**

En date du 22 juin 2017, LCL a reçu une offre ferme, en cours de validation par les autorités de tutelle européennes, pour la cession de la société Banque Themis, consolidée à hauteur de 95% par le groupe Crédit Agricole S.A.

Compte tenu de l'offre ferme reçue, la contribution de Banque Themis dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées : les postes du bilan font l'objet d'un reclassement dans des rubriques dédiées, soit 156 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et 120 millions d'euros en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées. Aucune perte latente n'est anticipée sur cette cession.

- **Projet de cession de Forso Nordic AB (IFRS 5)**

La société Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) et la société SARACEN HOLDCO AB (HoldCo AB), société holding détenue à 100% par FCE (FORD), ont conclu le 30 juin 2008 un partenariat visant à réaliser des opérations de financement automobile en Suède, au Danemark, en Norvège et en Finlande sous la forme d'une société commune, Forso Nordic AB, détenue à parts égales par HoldCo AB et CACF.

Par lettre recommandée en date du 29 mai 2017, CACF a décidé de mettre un terme au Pacte, résiliation qui devait prendre effet le 31 août 2018. Le 23 août 2017, HoldCo AB a exercé son option d'achat (call) des actions détenues par CACF. L'exercice de ce « call » constitue une promesse ferme et irrévocable d'acheter la totalité de la participation de CACF.

Les conditions d'application de la norme IFRS 5 étant satisfaites et la cession étant considérée comme un abandon d'activité, la valeur de la participation Forso est reclassée sur une ligne distincte du bilan en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées pour 69 millions d'euros et le résultat est reclassé en Résultat net d'impôt des activités abandonnées pour - 1 millions d'euros. Une moins-value latente de cession d'un montant de - 15 millions d'euros a été comptabilisée dans la même rubrique dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.

2.3 Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité à l'international - Pologne

Les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation totale de la valeur de l'UGT Banque de proximité à l'international - Pologne.

Cette dépréciation reflète la dégradation significative de la trajectoire financière anticipée par CA Polska dans un contexte règlementaire, concurrentiel et de taux d'intérêts qui reste adverse d'une manière plus durable qu'envisagé précédemment.

Cette dépréciation impacte le Résultat net part du Groupe à hauteur de - 222 millions d'euros sans affecter le ratio de solvabilité du Groupe, les écarts d'acquisition étant intégralement déduits, ou la liquidité, la charge de dépréciation n'entraînant aucun décaissement en numéraire.

2.4 Provision Epargne Logement

La provision Epargne Logement au 31 décembre 2017 a été impactée par le changement de certains modèles. Notamment, l'allongement à 18 ans du modèle d'écoulement des PEL s'est

traduit par une reprise de 125 millions d'euros et le changement de méthodologie d'estimation du taux de référence épargne s'est traduit par une reprise de 29 millions d'euros.

2.5 Litige "Échanges Images Chèques"

La cour d'Appel de Paris, dans son arrêt du 21 décembre 2017, a confirmé la décision de l'Autorité de la Concurrence (ADLC) qui avait sanctionné en 2010 les principales banques françaises pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement. Suite à cet arrêt, la sanction du Groupe Crédit Agricole s'élève à 97,5 millions d'euros.

Après allocation de cette amende aux sociétés du Groupe, l'impact pour le groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à - 59,2 millions d'euros enregistré en Produit net bancaire.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

2.6 Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts

Le groupe Crédit Agricole S.A. mène des travaux d'analyse détaillés de sa macro-couverture afin de tenir compte du contexte de taux bas ainsi que des remboursements anticipés et des renégociations de crédits à l'habitat.

La persistance des taux bas et le volume des demandes de remboursements anticipés et de renégociations constatés au premier semestre 2017 ont conduit le Groupe à ajuster les hypothèses de calcul retenues au titre des exercices futurs pour déterminer les impacts sur sa situation de surcouverture.

A ce titre, un impact de - 2 millions d'euros a été comptabilisé en Produit net bancaire au 31 décembre 2017 correspondant à la décomptabilisation de la réévaluation du portefeuille de prêts remboursés initialement couverts et à l'inefficacité relative aux redésignations d'instruments de couverture.

2.7 Opérations d'optimisation de la dette du groupe Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. a lancé, le 15 mai 2017, des offres de rachats simultanées en numéraire portant sur six souches de titres super subordonnés à durée indéterminée en circulation afin d'optimiser sa propre base de capital ainsi que celle du Groupe Crédit Agricole. L'opération a été réalisée entre le 23 mai et le 16 juin 2017 pour un encours de 1,2 milliards d'euros.

L'impact de ces rachats, net de l'effet de couverture, est un produit de 39 millions d'euros avant impôt dans les comptes du 31 décembre 2017.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	251 891	267 108
Instruments dérivés de couverture	16 435	21 928
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	276 090	286 111
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	106 897	118 065
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	367 814	355 625
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 180	14 354
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 039 307	1 063 191
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	149 257	162 409
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	89 599	79 328
Provisions - Engagements par signature	(489)	(271)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	238 367	241 466
Exposition maximale au risque de crédit	1 277 674	1 304 657

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 533	2 224
Prêts et créances sur la clientèle	178 144	179 529
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	18 809	12 525
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	4 715	6 548

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et *a minima* une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	6 008	102	21	29	5 958
Banques centrales	18 955	-	-	-	18 955
Etablissements de crédit	76 027	411	386	-	75 641
Grandes entreprises	209 796	9 656	4 996	1 229	203 571
Clientèle de détail	154 254	5 528	3 016	689	150 549
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	465 040 ⁽¹⁾	15 697	8 419	1 947	454 674

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour 11 449 millions d'euros.

	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Administration générale	6 237	34	22	47	6 168
Banques centrales	14 648	-	-	-	14 648
Etablissements de crédit	84 286	472	435	-	83 851
Grandes entreprises	206 480	10 600	5 236	1 633	199 611
Clientèle de détail	144 342	5 736	3 102	765	140 475
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	455 993 ⁽¹⁾	16 842	8 795	2 445	444 753

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour 12 089 millions d'euros.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option par agent économique

	31/12/2017
	Valeur comptable
<i>(en millions d'euros)</i>	
Administrations générales	-
Banques centrales	-
Etablissements de crédit	-
Grandes entreprises	2
Clientèle de détail	-
Total Prêts et créances à la juste valeur	2
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque	-

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	1 938	2 013
Grandes entreprises	106 652	117 601
Clientèle de détail	16 685	18 547
Total Engagements de financement	125 275	138 161
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	293	1 562
Grandes entreprises	80 126	69 586
Clientèle de détail	1 201	1 568
Total Engagements de garantie	81 620	72 716

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Administration générale	15 575	13 923
Grandes entreprises	174 494	165 365
Clientèle de détail	360 677	342 541
Total Dettes envers la clientèle	550 746	521 828

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	240 312	4 671	2 314	562	237 436
Autres pays de l'Union européenne	127 014	7 907	3 963	741	122 310
Autres pays d'Europe	14 239	391	283	70	13 886
Amérique du Nord	25 931	152	53	246	25 632
Amériques centrale et du Sud	11 678	964	756	59	10 863
Afrique et Moyen-Orient	17 196	1 164	894	149	16 153
Asie et Océanie (hors Japon)	24 981	429	156	115	24 710
Japon	3 575	19	-	5	3 570
Organismes supranationaux	114	-	-	-	114
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	465 040 ⁽¹⁾	15 697	8 419	1 947	454 674

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour 11 449 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	220 434	4 525	2 451	611	217 372
Autres pays de l'Union européenne	122 953	8 303	3 967	830	118 156
Autres pays d'Europe	15 428	558	390	141	14 897
Amérique du Nord	27 038	575	87	211	26 740
Amériques centrale et du Sud	13 216	930	689	243	12 284
Afrique et Moyen-Orient	18 452	1 345	1 009	237	17 206
Asie et Océanie (hors Japon)	23 594	606	202	169	23 223
Japon	14 768	-	-	3	14 765
Organismes supranationaux	110	-	-	-	110
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	455 993 ⁽¹⁾	16 842	8 795	2 445	444 753

⁽¹⁾ Dont encours restructurés pour 12 089 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	50 489	50 210
Autres pays de l'Union européenne	33 677	38 839
Autres pays d'Europe	5 094	5 086
Amérique du Nord	19 865	27 696
Amériques centrale et du Sud	5 710	4 208
Afrique et Moyen Orient	3 545	3 361
Asie et Océanie (hors Japon)	5 919	6 310
Japon	976	2 451
Total Engagements de financement	125 275	138 161
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	44 965	38 036
Autres pays de l'Union européenne	16 445	13 209
Autres pays d'Europe	3 313	3 541
Amérique du Nord	7 502	7 319
Amériques centrale et du Sud	1 121	1 160
Afrique et Moyen Orient	1 229	1 580
Asie et Océanie (hors Japon)	4 003	6 178
Japon	3 043	1 693
Total Engagements de garantie	81 620	72 716

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	389 500	365 784
Autres pays de l'Union européenne	100 036	86 625
Autres pays d'Europe	12 328	12 177
Amérique du Nord	12 704	14 103
Amériques centrale et du Sud	5 281	6 995
Afrique et Moyen Orient	12 448	13 889
Asie et Océanie (hors Japon)	10 523	12 596
Japon	7 683	9 441
Organismes supranationaux	243	218
Total Dettes envers la clientèle	550 746	521 828

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT
Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2017 Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2017 Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an			
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 931	1 085
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	57	244
<i>Administration générale</i>	-	-	0	-	0	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	1	1
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	56	243
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	5 096	165	115	108	5 485	7 278	10 366
<i>Administration générale</i>	50	3	1	2	55	81	50
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	40	3	2	2	46	25	386
<i>Grandes entreprises</i>	2 170	103	71	78	2 422	4 660	6 225
<i>Clientèle de détail</i>	2 836	56	42	27	2 961	2 512	3 705
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	5 096	165	115	108	5 485	9 266	11 695

	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2016	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1 an	> 1 an				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						1 951	1 168	
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	52	409	
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	151	
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	52	258	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	5 262	134	111	95	5 601	8 047	11 240	
Administration générale	47	2	2	1	52	13	69	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	
Etablissements de crédit	36	3	1	6	46	37	435	
Grandes entreprises	2 715	76	59	54	2 904	5 363	6 869	
Clientèle de détail	2 463	53	49	33	2 599	2 634	3 867	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	5 262	134	111	95	5 601	10 050	12 817	

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de marché »)

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2017			Total en valeur de marché	31/12/2016	
	Opérations par maturité					Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments de taux d'intérêt	1 529	6 163	8 125	15 817	20 785	
. Swaps de taux d'intérêts	1 445	6 163	8 124	15 732	20 701	
. Options de taux	-	-	-	-	-	
. Caps - floors - collars	84	-	-	84	83	
. Autres instruments conditionnels	-	-	1	1	1	
Instruments de devises et or	177	44	73	294	525	
. Opérations fermes de change	173	44	73	290	510	
. Options de change	4	-	-	4	15	
Autres instruments	74	-	-	74	14	
. Dérivés sur actions & indices boursiers	74	-	-	74	14	
Sous-total	1 780	6 207	8 198	16 185	21 324	
. Opérations de change à terme	250	-	-	250	604	
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	2 030	6 207	8 198	16 435	21 928	

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016
	Opérations par maturité			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1 250	3 897	7 653	12 800	17 460
. Swaps de taux d'intérêts	1 232	3 882	7 653	12 767	17 409
. Options de taux	-	-	-	-	-
. Caps - floors - collars	16	12	-	28	51
. Autres instruments conditionnels	2	3	-	5	-
Instruments de devises et or	212	13	8	233	204
. Opérations fermes de change	209	13	8	230	189
. Options de change	3	-	-	3	15
Autres instruments	35	-	-	35	5
. Dérivés sur actions & indices boursiers	35	-	-	35	5
Sous-total	1 497	3 910	7 661	13 068	17 669
. Opérations de change à terme	193	10	-	203	221
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	1 690	3 920	7 661	13 271	17 890

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	175	1 022	1 812	7 789	18 122	48 645	77 565	107 174
. Futures	168	1 020	1 812	-	-	-	3 000	3 398
. FRA	-	-	-	258	95	-	353	267
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	6 410	14 098	32 905	53 413	73 885
. Options de taux	-	-	-	486	1 762	14 243	16 491	23 529
. Caps - floors - collars	-	-	-	634	2 167	1 497	4 298	6 074
. Autres instruments conditionnels	7	2	-	1	-	-	10	21
Instruments de devises et or	15	-	-	3 510	2 985	2 256	8 766	15 322
. Opérations fermes de change	3	-	-	3 046	1 995	1 463	6 507	12 378
. Options de change	12	-	-	464	990	793	2 259	2 944
Autres instruments	86	343	605	1 511	2 896	545	5 986	6 433
. Dérivés sur actions & indices boursiers	85	342	605	1 443	2 525	392	5 392	5 670
. Dérivés sur métaux précieux	1	-	-	5	-	21	27	7
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédits	-	-	-	26	367	58	451	704
. Autres	-	1	-	37	4	74	116	52
Sous-total	276	1 365	2 417	12 810	24 003	51 446	92 317	128 929
. Opérations de change à terme	-	-	-	11 602	1 762	114	13 478	20 379
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	276	1 365	2 417	24 412	25 765	51 560	105 795	149 308

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	136	821	1 396	7 923	18 027	50 859	79 162	108 792
. Futures	135	795	1 396	-	-	-	2 326	2 672
. FRA	-	-	-	263	89	-	352	265
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	7 152	13 841	34 305	55 298	75 125
. Options de taux	-	-	-	115	1 686	14 564	16 365	24 212
. Caps - floors - collars	-	-	-	391	2 411	1 990	4 792	6 510
. Autres instruments conditionnels	1	26	-	2	-	-	29	8
Instruments de devises et or	34	-	-	3 577	2 280	1 885	7 776	15 396
. Opérations fermes de change	-	-	-	2 763	1 991	1 333	6 087	13 035
. Options de change	34	-	-	814	289	552	1 689	2 361
Autres instruments	93	311	656	725	2 565	574	4 924	5 761
. Dérivés sur actions & indices boursiers	86	311	656	504	1 970	527	4 054	4 629
. Dérivés sur métaux précieux	7	-	-	3	1	16	27	-
. Dérivés de crédits	-	-	-	203	594	31	828	1 056
. Autres	-	-	-	15	-	-	15	76
Sous-total	263	1 132	2 052	12 225	22 872	53 318	91 862	129 949
. Opérations de change à terme	-	-	-	11 988	2 578	81	14 647	18 531
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	263	1 132	2 052	24 213	25 450	53 399	106 509	148 480

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	10 032 748	10 900 592
. Futures	7 295 162	7 676 655
. FRA	670	8 784
. Swaps de taux d'intérêts	1 417 709	1 720 796
. Options de taux	705 566	795 660
. Caps - floors - collars	461 944	598 247
. Autres instruments conditionnels	151 697	100 450
Instruments de devises et or :	3 147 371	3 982 012
. Opérations fermes de change	2 712 825	3 592 037
. Options de change	434 546	389 975
Autres instruments :	123 232	127 641
. Dérivés sur actions & indices boursiers	90 188	61 597
. Dérivés sur métaux précieux	861	2 809
. Dérivés sur produits de base	1	3
. Dérivés de crédits	32 182	63 228
. Autres	-	4
Sous-total	13 303 351	15 010 245
. Opérations de change à terme	1 021 771	516 900
Total Notionnels	14 325 122	15 527 145

RISQUE DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 278 520	1 297 494	1 234 376	1 253 168
Autres devises de l'Union européenne	34 076	34 099	33 900	32 576
USD	125 669	125 050	177 610	173 897
JPY	37 725	30 698	29 211	29 254
Autres devises	74 293	62 942	49 135	35 337
Total bilan	1 550 283	1 550 283	1 524 232	1 524 232

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	66 797	18 535	1 608	61 385	19 668	1 844
Autres devises de l'Union européenne	341	544	532	436	740	744
USD	10 022	2 149	794	9 893	2 555	2 294
JPY	5 264	639	-	4 920	721	-
Autres devises	3 752	363	-	3 415	312	165
Total	86 176	22 230	2 934	80 049	23 996	5 047

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

PRETS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	92 041	89 025	143 588	69 782	-	394 436
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	91 928	38 308	126 191	109 320	4 312	370 059
Total	183 969	127 333	269 779	179 102	4 312	764 495
Dépréciations						(10 365)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						754 130



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	102 130	86 196	123 238	70 983	727	383 274
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	86 103	35 067	127 647	104 028	4 213	357 058
Total	188 233	121 263	250 885	175 011	4 940	740 332
Dépréciations						(11 240)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						729 092

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	55 616	13 960	38 252	17 762	-	125 590
Dettes envers la clientèle	479 428	36 163	29 575	5 580	-	550 746
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	535 044	50 123	67 827	23 342	-	676 336

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	51 364	11 475	28 871	20 589	29	112 328
Dettes envers la clientèle	442 298	36 505	36 427	5 587	1 011	521 828
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	493 662	47 980	65 298	26 176	1 040	634 156

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	61	69	-	-	-	130
Titres du marché interbancaire	221	1 359	6 306	3 800	-	11 686
Titres de créances négociables	40 331	17 653	3 715	192	-	61 891
Emprunts obligataires	4 693	4 262	32 546	44 675	-	86 176
Autres dettes représentées par un titre	849	1 206	1 770	-	-	3 825
Total Dettes représentées par un titre	46 155	24 549	44 337	48 667	-	163 708
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 141	543	5 483	14 063	-	22 230
Dettes subordonnées à durée indéterminée	67	-	-	-	2 867	2 934
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	171	171
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	85	86
Total Dettes subordonnées	2 208	543	5 483	14 064	3 123	25 421

(en millions d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	62	78	7	-	-	147
Titres du marché interbancaire	237	3 282	5 435	6 173	-	15 127
Titres de créances négociables	40 740	16 573	3 390	158	-	60 861
Emprunts obligataires	5 952	8 093	27 885	38 119	-	80 049
Autres dettes représentées par un titre	865	983	1 248	-	-	3 096
Total Dettes représentées par un titre	47 856	29 009	37 965	44 450	-	159 280
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	815	175	7 394	15 611	-	23 995
Dettes subordonnées à durée indéterminée	91	1	-	-	4 956	5 048
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	163	163
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	120	121
Total Dettes subordonnées	906	176	7 394	15 612	5 239	29 327

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	154	67	-	-	-	221

(en millions d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	105	43	-	-	-	148

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché positive	marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	marché négative	Montant notionnel
Couverture de juste valeur	14 627	12 997	843 951	19 810	17 652	909 682
Taux d'intérêt	14 156	12 687	795 125	18 757	17 359	853 243
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	471	310	48 826	1 053	293	56 439
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	1 783	244	30 523	2 106	173	32 131
Taux d'intérêt	1 662	112	23 850	2 028	101	26 360
Instruments de capitaux propres	74	35	159	14	5	191
Change	47	97	6 514	64	67	5 580
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	25	30	4 641	12	65	5 612
Total instruments dérivés de couverture	16 435	13 271	879 115	21 928	17 890	947 425

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risques opérationnels »)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en oeuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe. **Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre « Facteurs de risque et Pilier 3 ».**

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit



Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre «Facteurs de risque», comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

4. Notes relatives au compte de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 617	1 184
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 285	3 455
Sur opérations avec la clientèle	10 264	10 472
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 971	6 287
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	524	547
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 285	2 322
Sur opérations de location-financement	710	725
Autres intérêts et produits assimilés	48	58
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	24 704	25 050
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 095)	(870)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 096)	(1 276)
Sur opérations avec la clientèle	(5 102)	(5 072)
Sur dettes représentées par un titre	(3 064)	(3 798)
Sur dettes subordonnées	(1 052)	(1 380)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(797)	(727)
Sur opérations de location-financement	(194)	(188)
Autres intérêts et charges assimilées	(28)	-
Charges d'intérêts	(12 428)	(13 311)

⁽¹⁾ Dont 169 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 149 millions au 31 décembre 2016.

4.2 Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	218	(40)	178	184	(42)	142
Sur opérations internes au Crédit Agricole	812	(544)	268	798	(765)	33
Sur opérations avec la clientèle	1 841	(213)	1 628	1 916	(193)	1 723
Sur opérations sur titres	44	(69)	(25)	43	(83)	(40)
Sur opérations de change	37	(38)	(1)	32	(34)	(2)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	350	(181)	169	265	(167)	98
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 142	(3 378)	(1 236)	2 082	(3 287)	(1 205)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 090	(1 266)	2 824	2 694	(597)	2 097
Produits nets des commissions	9 534	(5 729)	3 805	8 014	(5 168)	2 846

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes reçus	628	691
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 318	799
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	2 124	562
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	580	682
Résultat de la comptabilité de couverture	(30)	(397)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 620	2 337

L'impact du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB, en Produit net bancaire, est une charge de 222 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une charge de 158 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	5 306	(5 316)	(10)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 910	(1 785)	1 125
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 396	(3 531)	(1 135)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	10 848	(10 868)	(20)
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 673	(5 143)	530
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5 175	(5 725)	(550)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1	(1)	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1	(1)	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	16 155	(16 185)	(30)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 370	(3 366)	4
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 267	(1 492)	(225)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 103	(1 874)	229
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers ⁽¹⁾	25 089	(25 490)	(401)
Variations de juste valeur des éléments couverts	11 585	(13 686)	(2 101)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	13 504	(11 804)	1 700
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	28 459	(28 856)	(397)

⁽¹⁾ Impact de - 381 millions d'euros lié au remboursement anticipé de prêts macro-couverts.

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes reçus	1 092	1 117
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	2 025	1 375
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(81)	(267)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(8)	(26)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 028	2 199

⁽¹⁾ Hors Résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(1)	(3)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ^{(1) (2)}	7 779	8 281
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽³⁾	(13 260)	(10 913)
Produits nets des immeubles de placement	280	159
Autres produits (charges) nets	107	208
Produits (charges) des autres activités	(5 095)	(2 268)

⁽¹⁾ La baisse de 502 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance s'explique essentiellement par une diminution de la collecte nette pour 351 millions d'euros et une augmentation des prestations payées pour 179 millions d'euros.

⁽²⁾ La quote-part de résultat des entreprises associées de l'activité d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices associée sont classées en Autres produits nets de l'activité d'assurance (cf. Note 6.15 «Co-entreprises et entreprises associées»).

⁽³⁾ La hausse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 2 347 millions d'euros est essentiellement due aux évolutions de marché sur les contrats en unités de compte.

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	(6 933)	(6 591)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(763)	(693)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 742)	(3 708)
Charges générales d'exploitation	(11 438)	(10 992)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2017 :

Collège des Commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole S.A.

<i>(en millions d'euros hors taxes)</i>	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2017
	2017	2016	2017	2016	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	17,89	14,98	14,98	11,59	32,87
<i>Emetteur</i>	2,19	1,96	2,15	1,92	4,34
<i>Filiales intégrées globalement</i>	15,70	13,02	12,83	9,67	28,53
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	5,91	6,73	6,03	7,95	11,94
<i>Emetteur</i>	0,58	0,95	1,36	1,25	1,94
<i>Filiales intégrées globalement</i>	5,33	5,78	4,67	6,70	10,00
Total	23,80	21,71	21,01	19,54	44,81

⁽¹⁾ A la différence de ce qui a été publié en 2016, les missions relatives aux diligences directement liées et aux autres prestations d'avant le 17 juin 2016 ont été agrégées avec celles relatives aux services autres que la certification des comptes faisant suite à la réforme européenne de l'audit en juin 2016.

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

(en millions d'euros hors taxes)	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		Total 2017
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,31	1,15	0,29	0,28	0,13	0,08	0,34	0,35	2,07
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0,06	0,01	0,26	0,06	-	0,01	0,02	0,02	0,34
Total	1,37	1,16	0,55	0,34	0,13	0,09	0,36	0,37	2,41

⁽¹⁾ A la différence de ce qui a été publié en 2016, les missions relatives aux diligences directement liées et aux autres prestations d'avant le 17 juin 2016 ont été agrégées avec celles relatives aux services autres que la certification des comptes faisant suite à la réforme européenne de l'audit en juin 2016.

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	(752)	(694)
Immobilisations corporelles	(382)	(381)
Immobilisations incorporelles	(370)	(313)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(13)	(8)
Immobilisations corporelles	(3)	(8)
Immobilisations incorporelles	(10)	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(765)	(702)

4.8 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(3 424)	(3 861)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(1)	-
Prêts et créances	(2 883)	(3 390)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(27)	(59)
Engagements par signature	(265)	(87)
Risques et charges	(249)	(325)
Reprises de provisions et de dépréciations	2 172	2 154
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	183	14
Prêts et créances	1 737	1 883
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	18	10
Engagements par signature	75	46
Risques et charges	159	201
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 253)	(1 707)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(138)	(13)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(217)	(196)
Récupérations sur prêts et créances amortis	233	179
Décotes sur crédits restructurés	(21)	(23)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(27)	(27)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(1 422)	(1 787)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	5	(45)
Plus-values de cession	28	13
Moins-values de cession	(23)	(58)
Titres de capitaux propres consolidés	12	(7)
Plus-values de cession	18	-
Moins-values de cession	(6)	(7)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(11)	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	(52)

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt courant	(1 638)	(253)
Charge d'impôt différé	(94)	(442)
Charge d'impôt de la période	(1 732)	(695)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	5 015	34,43%	(1 727)
Effet des différences permanentes		(3,23%)	162
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,80%)	140
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,06%	(53)
Effet de l'imposition à taux réduit		(2,51%)	126
Evolutions législatives fiscales ⁽¹⁾		7,84%	(393)
Effet des autres éléments		(0,22%)	11
Taux et charge effectifs d'impôt		34,57%	(1 732)

⁽¹⁾ Les effets des évolutions législatives fiscales sont détaillées dans la Note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	3 320	34,43%	(1 143)
Effet des différences permanentes		(9,31%)	309
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(4,06%)	135
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,60%	(53)
Effet de l'imposition à taux réduit		(4,36%)	145
Evolutions législatives fiscales		4,84%	(161)
Effet des autres éléments		(2,20%)	73
Taux et charge effectifs d'impôt		20,93%	(695)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(683)	(245)
Ecart de réévaluation de la période	(683)	(245)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	0	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(530)	158
Ecart de réévaluation de la période	(131)	877
Transferts en résultat	(481)	(735)
Autres variations	82	16
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(356)	(64)
Ecart de réévaluation de la période	(355)	(64)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(1)	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(386)	39
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	355	172
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(16)	4
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(15)	(238)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 631)	(174)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4	(127)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	24	(9)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(28)	23
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(9)	33
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(10)	(79)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(1 641)	(253)
Dont part du Groupe	(1 579)	(141)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(62)	(112)



DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	185	-	185	270	(678)	(5)	(683)	(657)	(493)	(5)	(498)	(387)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	5 023	(1 194)	3 829	3 779	(530)	234	(296)	(279)	4 493	(960)	3 533	3 500
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	981	(313)	668	652	(356)	122	(234)	(225)	625	(191)	434	427
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	6 189	(1 507)	4 682	4 701	(1 564)	351	(1 213)	(1 161)	4 625	(1 156)	3 469	3 540
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	361	3	364	355	(386)	(16)	(402)	(391)	(25)	(13)	(38)	(36)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	28	-	28	31	(15)	(1)	(16)	(17)	13	(1)	13	14
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6 578	(1 504)	5 074	5 087	(1 965)	334	(1 631)	(1 569)	4 613	(1 170)	3 444	3 518
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(757)	209	(548)	(523)	4	(28)	(24)	(24)	(753)	181	(572)	(547)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(757)	209	(548)	(523)	4	(28)	(24)	(24)	(753)	181	(572)	(547)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(35)	3	(32)	(32)	24	(1)	23	23	(11)	2	(9)	(9)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	-	-	-	-	(9)	-	(9)	(9)	(9)	-	(9)	(9)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(792)	212	(580)	(555)	19	(29)	(10)	(10)	(773)	183	(590)	(565)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 786	(1 292)	4 494	4 532	(1 946)	305	(1 641)	(1 579)	3 840	(987)	2 854	2 953

5. Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2017, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'épargne et Assurances,
 - Banque de proximité en France – LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Services financiers spécialisés,
 - Grandes clientèles,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités d'assurance :
 - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie
 - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica
 - assurance aux emprunteurs, exercés par Crédit Agricole Creditor Insurance
 - assurance-vie, exercées par Crédit Agricole Life ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi (y compris les activités de Pioneer Investments depuis juillet 2018), offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland SA, CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth AM, etc.).

2. Banque de proximité en France - LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

Il est à noter que la contribution de Banque Themis dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Cariparma, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés » à l'exception de Calit en Italie, qui est intégrée à la Banque de proximité.

Il est à noter, en Italie, l'intégration de la Cassa di Risparmio di Cesena, de la Cassa di Risparmio di San Miniato, Cassa di Risparmio di Rimini.

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank). Suite à l'arrêt du partenariat avec Ford, Forso est reclassé en IFRS 5 dans les comptes du 31 décembre 2017 ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la Banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds (y compris CACEIS Inc USA et CACEIS Ltd Canada).

6. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il inclut également :

- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-édition, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation et des activités en réorganisation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles ;
- les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2017						
	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers ⁽¹⁾	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	5 263	3 492	2 482	2 721	5 332	(656)	18 634
Charges d'exploitation	(2 708)	(2 442)	(1 557)	(1 407)	(3 239)	(850)	(12 203)
Résultat brut d'exploitation	2 555	1 050	925	1 314	2 093	(1 506)	6 431
Coût du risque	(25)	(204)	(429)	(440)	(318)	(6)	(1 422)
Résultat d'exploitation	2 530	846	496	874	1 775	(1 512)	5 009
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	33	-	-	241	277	177	728
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	6	(12)	(1)	13	(4)	6
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	186	186
Résultat avant impôt	2 567	852	484	1 114	2 065	(1 153)	5 929
Impôts sur les bénéfices	(646)	(339)	(153)	(229)	(710)	345	(1 732)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	21	-	-	(1)	-	-	20
Résultat net	1 942	513	331	884	1 355	(808)	4 217
Participations ne donnant pas le contrôle	222	25	97	118	48	58	568
Résultat net part du Groupe	1 720	488	234	766	1 307	(866)	3 649

⁽¹⁾ Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 222 millions d'euros en Produit net bancaire, + 76 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 146 millions d'euros en Résultat net dont - 3 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

	31/12/2017						
	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels							
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	3 044	-	-	1 945	-	188	5 177
dont écarts d'acquisition	6 793	4 772	1 692	1 023	1 141	-	15 421
Total actif	433 163	141 932	81 350	74 613	684 938	134 287	1 550 283

31/12/2016

	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers ⁽¹⁾	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	4 744	3 117	2 505	2 646	5 190	(1 349)	16 853
Charges d'exploitation	(2 156)	(2 539)	(1 557)	(1 384)	(3 187)	(871)	(11 694)
Résultat brut d'exploitation	2 588	578	948	1 262	2 003	(2 220)	5 159
Coût du risque	(9)	(182)	(454)	(558)	(557)	(27)	(1 787)
Résultat d'exploitation	2 579	396	494	704	1 446	(2 247)	3 372
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	28	-	-	208	211	71	518
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	-	(2)	1	(54)	(52)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	(491)	(491)
Résultat avant impôt	2 609	397	494	910	1 658	(2 721)	3 347
Impôts sur les bénéfices	(773)	(110)	(157)	(210)	(370)	925	(695)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	23	-	(3)	-	11	1 272	1 303
Résultat net	1 859	287	334	700	1 299	(524)	3 955
Participations ne donnant pas le contrôle	169	14	101	91	44	(4)	415
Résultat net part du Groupe	1 690	273	233	609	1 255	(520)	3 540

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 158 millions d'euros en Produit net bancaire, + 54 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 104 millions d'euros en Résultat net dont - 2 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2016

	Gestion de l'épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels							
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	2 095	-	-	1 863	2 302	840	7 100
dont écarts d'acquisition	4 339	4 772	1 909	1 023	1 142	-	13 185
Total actif	407 372	131 841	64 121	75 687	715 642	129 569	1 524 232

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				31/12/2016			
	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	1 483	10 089	1 257 683	9 947	1 360	8 656	1 239 657	9 947
Autres pays de l'Union européenne	1 098	5 510	157 555	4 304	1 133	5 224	150 823	2 417
Autres pays d'Europe	113	673	19 483	654	148	684	18 358	702
Amérique du Nord	337	1 053	50 179	442	315	960	57 148	38
Amériques centrale et du Sud	8	62	981	-	4	58	1 140	-
Afrique et Moyen Orient	312	457	8 595	32	340	513	11 071	36
Asie et Océanie (hors Japon)	171	475	21 976	23	145	467	21 411	23
Japon	127	315	33 831	19	95	291	24 624	22
Total	3 649	18 634	1 550 283	15 421	3 540	16 853	1 524 232	13 185

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Primes émises	30 426	30 775
Variation des primes non acquises	(213)	(173)
Primes acquises	30 213	30 602
Autres produits d'exploitation	119	105
Produits des placements	7 654	7 849
Charges des placements	(565)	(421)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 668	894
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3 002	591
Variation des dépréciations sur placements	(54)	(248)
Produits des placements nets de charges	11 705	8 665
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(35 877)	(33 373)
Produits des cessions en réassurance	449	536
Charges des cessions en réassurance	(578)	(603)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(129)	(67)
Frais d'acquisition des contrats	(1 916)	(2 063)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(7)	(1)
Frais d'administration	(2 142)	(1 746)
Autres produits et charges opérationnels courants	(180)	(243)
Autres produits et charges opérationnels	(7)	(12)
Résultat opérationnel	1 779	1 867
Charge de financement	(279)	(226)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(357)	(483)
Résultat après impôt des activités abandonnées	21	23
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 164	1 181
Participations ne donnant pas le contrôle	3	5
Résultat net part du Groupe	1 161	1 176

⁽¹⁾ Dont - 22 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2017 (comme au 31 décembre 2016), - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2017 (comme au 31 décembre 2016) et - 11 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2017 (- 9 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	45 329	2 706	(74)	35 110	2 598	(91)
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 257	13 464	(346)	168 131	15 891	(415)
Actions et autres titres à revenu variable	17 934	2 846	(185)	18 745	1 932	(364)
Titres de participation non consolidés	8 209	2 432	(80)	7 373	1 913	(62)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	233 729	21 448	(685)	229 359	22 335	(932)
Impôts	(5 545)	(5 774)	228	(6 207)	(6 506)	299
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôt) comptabilisés directement en capitaux propres	228 184	15 674	(457)	223 152	15 828	(633)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 069	3 803	3 059	3 934
Effets publics et valeurs assimilées	7 736	9 245	8 039	9 872
Dépréciations	-	-	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 805	13 048	11 098	13 806
Prêts et créances	7 426	7 424	6 131	6 113
Immeubles de placement	6 103	8 674	5 539	8 213

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	107 634	97 639
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 635	52 432
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	3 639	3 718
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 125	24 787
Actions et autres titres à revenu variable	15 729	15 008
Instruments dérivés	1 506	1 694

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Total des placements assurance	365 697	349 765

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 441		1 321	
Banques centrales	49 320	3 185	26 881	3 857
Valeur au bilan	50 761	3 185	28 202	3 857

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2017 : une charge de 222 millions d'euros en Produit net bancaire et une charge de 146 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2016 : une charge de 158 millions d'euros en Produit net bancaire et une charge de 104 millions d'euros en Résultat net .

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	221 089	239 187
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 315	87 092
Valeur au bilan	321 404	326 279
<i>Dont Titres prêtés</i>	<i>884</i>	<i>876</i>

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Instruments de capitaux propres	3 485	2 920
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 485	2 920
Titres de dettes	17 250	14 471
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	12 804	12 010
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 446	2 461
Prêts et avances	94 559	72 488
<i>Créances sur la clientèle</i>	1 600	469
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	92 959	72 019
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Instruments dérivés	105 795	149 308
Valeur au bilan	221 089	239 187

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Instruments de capitaux propres	17 070	16 260
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	17 070	16 260
Titres de dettes	83 243	70 832
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	51 600	42 934
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	3 639	3 718
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	28 004	24 180
Prêts et avances	2	-
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	2	-
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Valeur au bilan	100 315	87 092

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	196 444	212 728
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 443	31 280
Valeur au bilan	227 887	244 008

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert	22 598	19 940
Titres donnés en pension livrée	67 335	44 306
Dettes représentées par un titre	2	1
Instruments dérivés	106 509	148 481
Valeur au bilan	196 444	212 728

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

	31/12/2017		31/12/2016	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	6 037	-	5 803	-
Dépôts d'établissements de crédit	-	-	-	-
Autres dépôts	6 037	-	5 803	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dette	25 405	432	25 477	308
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 443	432	31 280	308

6.3 Instruments dérivés de couverture

Une information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	74 346	3 170	(202)	76 973	3 180	(254)
Obligations et autres titres à revenu fixe	201 745	13 099	(396)	209 137	15 402	(505)
Actions et autres titres à revenu variable	18 690	2 926	(241)	19 346	2 129	(420)
Titres de participation non consolidés	12 277	3 231	(304)	10 460	2 741	(123)
Total des titres disponibles à la vente	307 058	22 426	(1 143)	315 916	23 452	(1 302)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	307 058	22 426	(1 143)	315 916	23 452	(1 302)
Impôts	-	(5 914)	291	-	(6 575)	388
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt) ⁽²⁾	-	16 512	(852)	-	16 877	(914)

⁽¹⁾ La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 32 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2016) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 1 931 millions d'euros (1 953 millions d'euros au 31 décembre 2016).

⁽²⁾ Pour les sociétés d'assurance, les gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) sont compensés par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt à hauteur de 12 747 millions d'euros au 31 décembre 2017 et de 12 248 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. Note 6.19 « Provisions techniques des contrats d'assurance »).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	5 203	6 367
Titres non cotés sur un marché actif	5 203	6 367
Prêts et avances	89 779	92 567
Comptes et prêts	82 801	71 545
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 100	6 316
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	16 411	9 785
Valeurs reçues en pension	10	13
Titres reçus en pension livrée	6 227	20 601
Prêts subordonnés	665	334
Autres prêts et créances	77	74
Valeur brute	94 982	98 934
Dépréciations	(386)	(435)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	94 596	98 499
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Prêts et avances	299 455	284 339
Comptes ordinaires	4 219	1 224
Comptes et avances à terme	294 906	283 085
Prêts subordonnés	330	30
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	299 455	284 339
Valeur au bilan	394 051	382 838

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	14 599	15 269
Titres non cotés sur un marché actif	14 599	15 269
Prêts et avances	340 264	326 894
Créances commerciales	26 065	23 956
Autres concours à la clientèle	296 930	285 757
Titres reçus en pension livrée	3 116	3 460
Prêts subordonnés	104	105
Créances nées d'opérations d'assurance directe	262	376
Créances nées d'opérations de réassurance	515	408
Avances en comptes courants d'associés	128	125
Comptes ordinaires débiteurs	13 144	12 707
Valeur brute	354 863	342 163
Dépréciations	(9 720)	(10 533)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	345 143	331 630
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 687	6 015
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 508	8 881
Valeur brute	15 195	14 896
Dépréciations	(259)	(272)
Valeur nette des opérations de location-financement	14 936	14 624
Valeur au bilan	360 079	346 254

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	17 082	11 295
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 097	3 059
Total	20 179	14 354
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	20 179	14 354

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2017

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	13 318	-	13 318	-	13 318	12 866	-	12 866	-	12 866	452	-	-	-
Instruments de capitaux propres	177	-	177	-	177	177	-	177	-	177	-	-	-	-
Titres de dette	13 141	-	13 141	-	13 141	12 689	-	12 689	-	12 689	452	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 166	-	2 166	-	2 126	2 166	-	2 166	-	2 166	(40)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 166	-	2 166	-	2 126	2 166	-	2 166	-	2 166	(40)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	18 482	-	15 742	2 740	18 288	15 960	-	15 633	327	15 960	2 328	-	-	-
Instruments de capitaux propres	544	-	-	544	544	327	-	-	327	327	217	-	-	-
Titres de dette	17 938	-	15 742	2 196	17 744	15 633	-	15 633	-	15 633	2 111	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	12 700	11 463	201	1 036	12 700	9 148	9 037	201	-	9 148	3 552	-	-	-
Titres de dette	1 237	-	201	1 036	1 237	201	-	201	-	201	1 036	-	-	-
Prêts et avances	11 463	11 463	-	-	11 463	8 947	9 037	-	-	8 947	2 516	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	2 140	-	2 140	-	2 125	2 140	-	2 140	-	2 140	(15)	-	-	-
Titres de dette	2 140	-	2 140	-	2 125	2 140	-	2 140	-	2 140	(15)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	48 806	11 463	33 567	3 776	48 557	42 280	9 037	33 006	327	42 280	6 277	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	48 806	11 463	33 567	3 776	48 557	42 280	9 037	33 006	327	42 280	6 277	-	-	-

⁽¹⁾ Dont les prêts de titres sans cash collatéral

⁽²⁾ Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))



ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2016

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	5 949	-	5 949	-	5 949	5 850	-	5 850	-	5 850	99	-	-	-
Instruments de capitaux propres	2	-	2	-	2	2	-	2	-	2	-	-	-	-
Titres de dette	5 947	-	5 947	-	5 947	5 848	-	5 848	-	5 848	99	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 286	-	2 286	-	2 261	2 286	-	2 286	-	2 286	(25)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 286	-	2 286	-	2 261	2 286	-	2 286	-	2 286	(25)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	17 303	-	14 609	2 694	17 299	14 898	-	14 517	381	14 898	2 401	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 024	-	-	1 024	1 024	381	-	-	381	381	644	-	-	-
Titres de dette	16 279	-	14 609	1 670	16 275	14 517	-	14 517	-	14 517	1 758	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	11 948	9 252	1 377	1 319	11 948	7 673	6 296	1 377	-	7 673	4 275	-	-	-
Titres de dette	2 696	-	1 377	1 319	2 696	1 377	-	1 377	-	1 377	1 319	-	-	-
Prêts et avances	9 252	9 252	-	-	9 252	6 296	6 296	-	-	6 296	2 956	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	875	-	875	-	872	875	-	875	-	875	(3)	-	-	-
Titres de dette	875	-	875	-	872	875	-	875	-	875	(3)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	38 361	9 252	25 096	4 013	38 329	31 582	6 296	24 905	381	31 582	6 747	-	-	-
Opérations de location-financement														
Total des actifs transférés	38 361	9 252	25 096	4 013	38 329	31 582	6 296	24 905	381	31 582	6 747	-	-	-

⁽¹⁾ Dont les prêts de titres sans cash collatéral

⁽²⁾ Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d))

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 15 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 8 364 millions d'euros au 31 décembre 2017. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 6 419 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 6 899 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 7 995 millions d'euros.

Titrisations Cariparma

Au 31 décembre 2017, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 10 340 millions d'euros au 31 décembre 2017.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	435	-	1	(6)	(41)	-	(3)	386
Créances sur la clientèle	10 533	292	2 878	(3 588)	(322)	-	(73)	9 720
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 445	69	291	(687)	(115)	-	(56)	1 947
Opérations de location-financement	272	-	180	(194)	-	-	1	259
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 408	117	82	(436)	(12)	-	(1)	1 158
Autres actifs financiers	173	-	29	(43)	(7)	-	(17)	135
Total Dépréciations des actifs financiers	12 821	409	3 170	(4 267)	(382)	-	(93)	11 658

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	467	-	2	(42)	8	-	-	435
Créances sur la clientèle	10 472	-	3 434	(3 383)	20	-	(10)	10 533
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 607	-	346	(479)	10	-	(39)	2 445
Opérations de location-financement	270	-	142	(152)	-	-	12	272
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 793	(2)	267	(501)	(3)	(138)	(8)	1 408
Autres actifs financiers	128	-	66	(26)	4	-	1	173
Total Dépréciations des actifs financiers	13 130	(2)	3 911	(4 104)	29	(138)	(5)	12 821

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2017 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	114	266	6	-	-	386	-	386
Arabie Saoudite	-	-	-	542	2	544	-	544
Belgique	-	3 196	-	-	-	3 196	(122)	3 074
Bésil	-	7	-	38	86	131	-	131
Chine	-	65	-	-	3	68	-	68
Espagne	-	1 463	-	-	-	1 463	-	1 463
Etats-Unis	-	151	-	-	617	768	(3)	765
France	7 018	11 568	-	1 529	-	20 115	(859)	19 256
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	1 044	-	-	38	1 082	-	1 082
Irlande	-	4	-	-	-	4	-	4
Italie	2 214	5 210	-	113	64	7 601	(187)	7 414
Japon	-	2 635	-	255	-	2 890	-	2 890
Maroc	-	351	-	-	146	497	-	497
Portugal	-	99	9	-	8	116	(2)	114
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	8	-	-	5	13	-	13
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	32	-	-	-	32	-	32
Venezuela	-	-	-	4	-	4	-	4
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 346	26 099	15	2 481	969	38 910	(1 173)	37 737

31/12/2016 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	114	-	1	-	-	115	-	115
Arabie Saoudite	-	-	-	617	-	617	-	617
Belgique	-	2 383	-	-	-	2 383	(168)	2 215
Bésil	-	-	-	41	5	46	-	46
Chine	-	69	-	-	6	75	-	75
Espagne	-	2 202	-	150	-	2 352	(8)	2 344
Etats-Unis	-	177	-	-	25	202	(7)	195
France	3 142	22 095	1	1 162	-	26 400	(1 388)	25 012
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	1 165	-	-	28	1 193	-	1 193
Irlande	-	4	-	-	-	4	-	4
Italie	-	5 368	-	111	-	5 479	(286)	5 193
Japon	-	3 547	-	639	30	4 216	-	4 216
Maroc	-	404	-	-	131	535	-	535
Portugal	-	104	1	-	-	105	(5)	100
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	34	-	-	10	44	-	44
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	23	-	-	-	23	-	23
Venezuela	-	-	-	4	-	4	-	4
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 256	37 575	3	2 724	235	43 793	(1 862)	41 931

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes	
	31/12/2017	31/12/2016
Allemagne	244	247
Arabie Saoudite	-	-
Belgique	2 419	2 421
Brésil	-	-
Chine	-	-
Espagne	1 015	1 036
Etats-Unis	17	14
France	42 029	32 255
Grèce	-	-
Hong-Kong	-	-
Irlande	587	612
Italie	5 968	5 994
Japon	11	-
Maroc	-	-
Portugal	3	3
Royaume-Uni	-	-
Russie	-	-
Syrie	-	-
Ukraine	-	-
Venezuela	-	-
Yémen	-	-
Total Exposition	52 293	42 582

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	67 123	55 131
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	7 819	7 744
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	1 858	2 738
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	22 088	24 682
TOTAL	89 211	79 813
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	12 421	5 664
Comptes et avances à terme	23 958	26 851
TOTAL	36 379	32 515
Valeur au bilan	125 590	112 328

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	182 099	160 278
Comptes d'épargne à régime spécial	275 058	260 579
Autres dettes envers la clientèle	89 768	94 451
Titres donnés en pension livrée	1 706	4 666
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	853	749
Dettes nées d'opérations de réassurance	313	338
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements	949	767
Valeur au bilan	550 746	521 828

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	130	147
Titres du marché interbancaire	11 686	15 127
Titres négociables à court terme	61 891	60 860
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	86 176	80 049
Autres dettes représentées par un titre	3 825	3 097
Valeur au bilan	163 708	159 280
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	22 230	23 996
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	2 934	5 047
Dépôts de garantie à caractère mutuel	171	163
Titres et emprunts participatifs	86	121
Valeur au bilan	25 421	29 327

⁽¹⁾ Ce poste comprend les émissions de type Covered Bonds

⁽²⁾ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables « TSR »

⁽³⁾ Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI »

Au 31 décembre 2017, l'encours des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV / CRR est de 2 416 millions d'euros contre 4 507 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD IV / CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1^{er} janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD IV et du CRR) et le 1^{er} janvier 2022.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« Bail-in ») dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la

banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 Aout 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière transposant, en droit français, la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB) du 15 mai 2014.

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres subordonnés à durée indéterminée (émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR), des titres subordonnés remboursables, des titres super subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR et des titres super subordonnés émis après l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR.

▶ Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

▪ TSS - Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions) qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés (de rang inférieur) à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris les TSR et TSDI).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine durée et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (sous certaines réserves) au-delà de cette même durée.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en-dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si le régulateur compétent anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire du titre en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention du régulateur compétent.

▪ TSS « *Additional Tier 1 (AT1)* » émis après l'entrée en vigueur de CRR/CRD IV

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. sont conformes aux nouvelles exigences du CRD IV/CRR.

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et / ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions), qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur, et *pari passu* avec les TSS émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR.

Les TSS *Additional Tier 1* émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine durée et peuvent intégrer des options de remboursement anticipé soumises à certaines conditions au-delà de cette même durée.

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du Groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion de Crédit Agricole S.A. (qui peut décider de la suspension du paiement des intérêts) ou sur demande du régulateur compétent, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du Groupe Crédit Agricole et du Groupe Crédit Agricole S.A.

► **Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR)**

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel et à durée perpétuelle.

Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation (judiciaire ou autre) de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement sous réserve de certaines conditions (cf. ci-dessous « *Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)* »).

Comme les Titres Subordonnés Remboursables (les « TSR » - cf. ci-dessous « *Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent* »), ce sont des titres subordonnés (en principal et intérêts) par référence à l'article L228-97 du code de commerce. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A. constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang (contractuellement défini) senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., aux Titres Super-Subordonnés (TSS), aux prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et aux titres participatifs émis par lui, *pari passu* vis-à-vis des autres TSDI et TSR (cf ci-dessous) de même rang et subordonnés à toutes les autres dettes de rang supérieur (notamment les obligations senior préférées ou non préférées).

► **Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent**

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel et avec une échéance déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en vertu du droit français, soit sur les marchés internationaux en vertu du droit anglais, du droit de l'État de New York (États-Unis) ou japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance (principal et intérêts) contractuellement défini par la clause de subordination par référence à l'article L228-97 du code de commerce.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle (judiciaire ou autre), le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires (y compris les créanciers des obligations senior préférées et non préférées), mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres « super-subordonnés » (les « TSS » - cf. ci-dessus « *Émissions de titres super-subordonnés (TSS)* »).

► Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)

Les TSDI, TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet :

- de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur compétent, le cas échéant, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission.
- de l'exercice d'une option de remboursement anticipé au gré de de Crédit Agricole S.A. (« *call option* »), dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

ÉMISSIONS DE DETTE « SENIOR NON PREFEREE »

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée « Loi Sapin 2 »), publiée au Journal officiel le 10 décembre 2016 et entrée en vigueur le 11 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité des ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior « non-préférée ». Cette nouvelle catégorie de dette est également prévue par le projet d'amendement à la Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires (BRRD) allant dans le sens d'une harmonisation de la hiérarchie des créanciers des banques et publié par la Commission Européenne, le 23 novembre 2016.

Dans le cadre d'une procédure de résolution (susceptible d'intervenir avant la liquidation), les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital, au titre du renflouement interne (« *Bail-In* »), prioritairement aux autres titres de créances senior (les senior « préférés »), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés, en ce compris les instruments de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et *Additional Tier 1*) et des instruments de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des titres senior « préférés », mais avant les titres subordonnés (notamment les TSR qualifiés de fonds propres de catégorie 2 « Tier 2 »).

L'émission inaugurale de ces nouveaux titres senior non préférés a été lancée par Crédit Agricole S.A. le 13 décembre 2016. L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A et du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

ÉMISSIONS DE TYPE « COVERED BONDS »

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered Bonds* par l'intermédiaire de deux filiales en France et une filiale en Italie :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2017 s'élève à 25,2 milliards en contre-valeur euros.
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2017 s'élève à 3 milliards d'euros.
- Cariparma : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2017 s'élève à 7 milliards d'euros d'OBG, dont 1,2 milliards d'euros retenus au 31 décembre 2017.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	187 152	75 436	111 716	89 733	13 567	8 416
Prises en pension de titres ⁽²⁾	71 880	29 647	42 233	19 889	22 284	60
Prêts de titres ⁽³⁾	1 948	-	1 948	-	-	1 948
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	260 980	105 083	155 897	109 622	35 851	10 424

⁽¹⁾ Le montant des dérivés soumis à compensation représente 91,40 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

⁽²⁾ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 40,31 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

⁽³⁾ Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 43 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

⁽⁴⁾ Y compris appels de marge.

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	263 815	120 346	143 470	119 202	14 821	9 447
Prises en pension de titres ⁽²⁾	62 367	16 374	45 993	17 452	28 491	51
Prêts de titres ⁽³⁾	1 423	-	1 423	-	-	1 423
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	327 606	136 720	190 886	136 654	43 311	10 921

⁽¹⁾ Le montant des dérivés soumis à compensation représente 83,78 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

⁽²⁾ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 47,86 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

⁽³⁾ Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 32,11 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

⁽⁴⁾ Y compris appels de marge.

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

31/12/2017 (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	192 517	75 444	117 073	89 733	15 595	11 744	
Mises en pension de titres ⁽²⁾	72 358	29 647	42 711	19 889	20 264	2 559	
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	
Total des passifs financiers soumis à compensation	264 875	105 091	159 784	109 622	35 859	14 303	

⁽¹⁾ Le montant des dérivés soumis à compensation représente 97,74 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

⁽²⁾ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 47,22 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

⁽³⁾ Y compris appels de marge.

31/12/2016 (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	265 872	120 385	145 487	119 202	18 548	7 737	
Mises en pension de titres ⁽²⁾	54 481	16 374	38 107	17 452	17 591	3 064	
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	
Total des passifs financiers soumis à compensation	320 353	136 759	183 594	136 654	36 139	10 801	

⁽¹⁾ Le montant des dérivés soumis à compensation représente 87,45% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

⁽²⁾ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 51,73% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

⁽³⁾ Y compris appels de marge.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	1 490	1 417
Impôts différés	2 972	2 576
Total Actifs d'impôts courants et différés⁽¹⁾	4 462	3 993
Impôts courants	1 144	788
Impôts différés	2 338	2 313
Total Passifs d'impôts courants et différés	3 482	3 101

⁽¹⁾ Dont une diminution du stock d'impôts différés actifs de -61 millions d'euros au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43 % en 2018 à 25,83 % à partir de 2022.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Décalages temporaires comptables-fiscaux	1 550	1 743
Charges à payer non déductibles	279	277
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 871	2 226
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	(600)	(760)
Impôts différés sur réserves latentes	(793)	(1 019)
Actifs disponibles à la vente	(517)	(735)
Couvertures de Flux de Trésorerie	(411)	(443)
Gains et Pertes sur écarts actuariels	135	159
Impôts différés sur résultat	(123)	(461)
Total Impôts différés	634	263

⁽¹⁾ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 626 millions d'euros pour 2017 contre 425 millions d'euros en 2016.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs	28 776	38 075
Comptes de stocks et emplois divers	139	129
Débiteurs divers ⁽¹⁾	24 824	34 327
Comptes de règlements	1 887	1 864
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	281	270
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 645	1 485
Comptes de régularisation	7 421	6 298
Comptes d'encaissement et de transfert	2 640	2 439
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	463	828
Produits à recevoir	2 712	2 275
Charges constatées d'avance	593	375
Autres comptes de régularisation	1 013	381
Valeur au bilan	36 197	44 373

⁽¹⁾ Dont 40 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs	29 411	33 713
Comptes de règlements	2 493	2 579
Créditeurs divers	26 718	30 967
Versement restant à effectuer sur titres	176	138
Autres passifs d'assurance	24	29
Comptes de régularisation	11 119	14 204
Comptes d'encaissement et de transfert	3 735	3 087
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	307	4 497
Produits constatés d'avance	1 307	1 375
Charges à payer	5 049	4 342
Autres comptes de régularisation	721	903
Valeur au bilan	40 530	47 917

6.15 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2017,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 797 millions d'euros (1 719 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 3 380 millions d'euros (5 381 millions d'euros au 31 décembre 2016).

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex Fiat Group Automobiles) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth, Ferrari en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est stratégique pour le développement de l'activité de *joint-venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».



	31/12/2017					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net (1)	Quote-part de capitaux propres (2)
<i>(en millions d'euros)</i>						
Co-entreprises						
FCA Bank	50%	1 573	-	50	193	1 270
Autres		224	-	5	6	504
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		1 797			199	1 774
Entreprises associées						
Banque Saudi Fransi (3)	-	-	- 92	-	173	-
Icade (4)	18,5%	966	1 123	-	14	597
Altarea	24,7%	544	825	42	83	447
Korian	23,0%	521	547	11	32	484
Ramsay - Générale De Santé	38,4%	435	459	-	22	177
Gac - Sofinco Auto Finance Co.Ltd	50,0%	216	-	-	30	216
SCI Cargo Property Holding (4)	29,9%	171	164	7	1	171
Infra Foch Topco	36,9%	91	168	26	27	(50)
Patrimoine et Commerce (4)	19,9%	68	55	3	18	68
Eurosic (5)	0,0%	-	-	21	56	-
Autres		367	-	-	128	267
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		3 380			583	2 377
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		5 177			783	4 151

(1) La quote-part du résultat nette de participation aux bénéficiaires différés des entreprises associées de la Gestion de l'épargne et assurance est classé en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

(2) Capitaux propres - Part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(3) Crédit Agricole Banque CIB a cédé 16,2% de Banque Saudi Fransi le 20 septembre 2017. La contribution de Banque Saudi Fransi couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 20 septembre 2017. Le solde des titres détenus est reclassé en Actifs disponibles à la vente.

(4) Les sociétés SCI Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2017.

(5) Dans le cadre du rapprochement Gecina et Eurosic, CAA a cédé la totalité de ses actions Eurosic. La société est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

	31/12/2016					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net (1)	Quote-part de capitaux propres (2)
<i>(en millions d'euros)</i>						
Co-entreprises						
FCA Bank (3)	50%	1 433	-	63	150	1 132
Autres		286	-	5	23	524
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		1 719			173	1 656
Entreprises associées						
Banque Saudi Fransi	30,4%	2 302	2 459	46	211	2 334
Eurazeo	16,0%	648	597	25	46	616
Ramsay - Générale De Santé	38,4%	412	459	-	14	154
Infra Foch Topco	36,9%	92	168	26	10	(49)
Altarea	26,6%	498	740	39	17	395
Korian	23,7%	490	529	11	10	451
Autres		939	-	52	145	814
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		5 381			453	4 715
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		7 100			626	6 371

(1) La quote-part de résultat net des entreprises associées de l'assurance est classé en Produit net bancaire dans le compte de résultat.

(2) Capitaux propres - Part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(3) Anciennement dénommée FGA Capital.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2017. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les

entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

	31/12/2017			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Co-entreprises				
FCA Bank	821	387	27 081	2 540
Entreprises associées				
Icade ⁽¹⁾	77	77	10 049	3 864
Altarea	335	335	7 624	2 979
Korian	137	137	6 687	2 097
Ramsay - Générale De Santé	57	57	2 346	502
Gac - Sofinco Auto Finance Co.Ltd	161	59	4 099	873
SCI Cargo Property Holding ⁽¹⁾	4	4	606	593
Infra Foch Topco	72	72	3 081	603
Patrimoine et Commerce ⁽¹⁾	93	93	722	337

⁽¹⁾ Les sociétés SCI Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2017.

	31/12/2016			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Co-entreprises				
FCA Bank	725	301	23 301	2 263
Entreprises associées				
Banque Saudi Fransi ⁽²⁾	1 547	845	51 432	7 503
Caisses régionales et filiales	-	-	-	-
Eurazeo ⁽¹⁾	1 248	74	8 700	3 852
Ramsay – Générale De Santé	37	37	2 354	438
Infra Foch Topco	28	28	3 049	674
Altarea	64	64	6 872	2 552
Korian	42	42	6 292	1 911

⁽¹⁾ Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2015 et du premier semestre 2016.

⁽²⁾ Crédit Agricole Banque CIB a cédé 16,2% de Banque Saudi Fransi le 20 septembre 2017.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole S.A sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Les filiales du Groupe Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole CIB Algérie, Crédit Agricole Ukraine, et Crédit Agricole Serbie doivent soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie, Banque Nationale d'Ukraine et la Banque Nationale de Serbie) la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypt est limité par la restriction imposée par la Banque Centrale d'Egypte sur la conversion de la livre égyptienne.

6.16 Immeubles de placement

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur brute	5 697	14	1 484	(1 130)		218	6 283
Amortissements et dépréciations	(80)	-	(3)	5		(9)	(87)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	5 617	14	1 481	(1 125)		209	6 196

⁽¹⁾ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	01/01/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur brute	5 473	-	2 296	(2 135)	-	63	5 697
Amortissements et dépréciations	(83)	-	(2)	11	-	(6)	(80)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	5 390	-	2 294	(2 124)	-	57	5 617

⁽¹⁾ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 8 845 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 8 364 millions d'euros au 31 décembre 2016.

		31/12/2017	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>			
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	8 774	8 312
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	71	52
Valeur de marché des immeubles de placement		8 845	8 364

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	7 884	319	556	(392)	(72)	105	8 400
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(4 055)	(50)	(395)	333	41	(64)	(4 190)
Valeur au bilan	3 829	269	161	(59)	(31)	41	4 210
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5 386	737	564	(104)	(14)	(39)	6 530
Amortissements et dépréciations	(3 803)	(176)	(435)	58	11	(5)	(4 350)
Valeur au bilan	1 583	561	129	(46)	(3)	(44)	2 180

⁽¹⁾ Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	7 918	(29)	386	(417)	(65)	91	7 884
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 986)	10	(396)	332	29	(44)	(4 055)
Valeur au bilan	3 932	(19)	(10)	(85)	(36)	47	3 829
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5 267	-	465	(332)	(12)	(2)	5 386
Amortissements et dépréciations	(3 692)	3	(334)	256	8	(44)	(3 803)
Valeur au bilan	1 575	3	131	(76)	(4)	(46)	1 583

⁽¹⁾ Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017	31/12/2017
	BRUT	NET						BRUT	NET
Gestion de l'épargne et Assurances	4 339	4 339	2 537	-	-	(82)	-	6 793	6 793
- dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
- dont gestion d'actifs	2 318	2 318	2 537	-	-	(24)	-	4 830	4 831
- dont banque privée internationale	807	807	-	-	-	(58)	-	749	749
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 772	-	-	-	-	-	5 263	4 772
Banque de proximité à l'international	3 224	1 909	-	-	222	4	-	3 223	1 692
- dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 872	1 660
- dont Pologne	213	214	-	-	222	7	-	225	0
- dont Ukraine	46	0	-	-	-	(0)	-	39	0
- dont autres pays	93	35	-	-	-	(4)	-	86	32
Services Financiers Spécialisés	2 714	1 023	-	-	-	-	-	2 714	1 023
- dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 692	954	-	-	-	-	-	1 692	954
- dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
- dont affacturage	453	69	-	-	-	-	-	453	69
Grandes clientèles	2 367	1 142	-	-	-	(1)	-	2 366	1 141
- dont banque de financement et d'investissement	1 712	487	-	-	-	(1)	-	1 711	486
- dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	(0)	-	655	655
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	17 907	13 185	2 537	-	(222)	(80)	-	20 358	15 421
Part du Groupe	17 303	12 760	1 737 ⁽¹⁾	-	(222)	(70)	(159) ⁽²⁾	18 820	14 046
Participations ne donnant pas le contrôle	604	425	800	-	-	(9)	159	1 538	1 375

⁽¹⁾ Impact lié à l'acquisition de Pioneer Investments.

⁽²⁾ Impact lié à l'augmentation de capital dilutive d'Amundi dans le cadre de l'acquisition de Pioneer Investments.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur 3 ans (2018-2020) pour les besoins de pilotage du Groupe, éventuellement extrapolées sur les 2 années suivantes.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées est celui d'un scénario de consolidation de la croissance sans risque inflationniste majeur ni tensions financières, qui suppose que les banques centrales s'orientent vers une politique monétaire moins accommodante à petits pas :

- Une croissance économique plus soutenue qu'au cours des années passées s'installe en zone Euro, y compris en France et en Italie, croissance par ailleurs non inflationniste. Cette croissance fléchit toutefois légèrement après 2018.
- Une politique monétaire toujours très accommodante devrait être conduite par la Banque Centrale Européenne même si un resserrement graduel est mis en œuvre : les taux courts ne sortent de leur territoire négatif actuel qu'en fin de période de projection. Les taux longs, de leur côté, poursuivent leur redressement très progressif.
- La normalisation monétaire conduite par la Fed se poursuit et l'économie américaine continue de connaître une croissance régulière, sans tensions inflationnistes, de sorte que les taux montent lentement mais sans pentification de la courbe.
- Une croissance qui devrait s'améliorer modérément dans les pays émergents, avec des situations différenciées : ralentissement très progressif de l'économie en Chine sur plusieurs années, maintien d'un haut niveau de croissance en Inde, amélioration du Brésil et de la Russie qui s'extrait de la récession mais restent sur des rythmes de croissance modérée.

Au 31 décembre 2017, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2017 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de Proximité en France	2,0%	7,7%	9,5%
Banque de Proximité à l'International - Italie	2,0%	9,1%	9,5%
Banque de Proximité à l'International - autres	3,0% à 7,0%	9,5% à 19,0%	9,5%
Services Financiers Spécialisés	2,0%	7,7% à 8,1%	9,5%
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0%	7,7% à 8,6%	9,5% 80,0% de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0%	8,1% à 9,5%	9,5%

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à relever progressivement le

niveau de fonds propres alloués en pourcentage des emplois pondérés pour certaines entités. Les nouvelles exigences de fonds propres communiquées fin 2017 à l'issue du SREP n'ont pas modifié les exigences prudentielles au titre du Pilier 2 appliquées à Crédit Agricole S.A. Nous avons retenu pour l'ensemble des UGT, y compris celles non soumises à une exigence Pilier 2, une exigence de fonds propres correspondant à 9,5% des emplois pondérés, soit le niveau le plus élevé entre le ratio exigé au titre du Pilier 2 Requirement et le taux d'allocation retenu en 2016 pour les UGT soumises à une exigence Pilier 2. Ainsi, au 31 décembre 2017, les fonds propres alloués à l'ensemble des UGT bancaires ressortent à 9,5% des emplois pondérés.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2017 pour l'ensemble des pôles métiers reflète le maintien à un niveau faible des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France. Les primes de risque action restent de leur côté globalement stables ou en progression marginale. Ces évolutions se traduisent par une légère baisse des taux d'actualisation retenus par rapport à fin 2016.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2017 sont inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2016.

SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2017	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité aux taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale	
	+100 pb	-50 pb	+50 pb	-10%	+10%
Banque de Proximité en France	(2,6%)	+10,1%	(8,5%)	+2,4%	(2,4%)
Banque de Proximité à l'International - Italie	(3,5%)	+6,6%	(5,7%)	+2,4%	(2,4%)
Banque de Proximité à l'International - Autres	(6,2%)	+6,4%	(5,5%)	+7,2%	(7,2%)
Services Financiers Spécialisés	(5,6%)	+9,7%	(8,2%)	+10,6%	(10,6%)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,5%)	+8,2%	(6,9%)	NS	NS
Grandes clientèles	(7,5%)	+7,9%	(6,8%)	+2,4%	(2,4%)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que l'UGT de Banque de Proximité en France - LCL, affectée par la prise en considération de taux durablement bas, est la plus sensible aux dégradations des paramètres du modèle. Concernant l'UGT Banque de Proximité à l'International – Pologne, dans la mesure où l'écart d'acquisition, qui s'élevait en brut au 31 décembre 2017 à 225 millions d'euros, est déprécié en totalité, les tests de sensibilité ne conduisent naturellement pas à envisager de dépréciation complémentaire.

- S'agissant des paramètres financiers :
 - Une variation de +50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée de l'ordre de 270 millions d'euros sur l'UGT Banque de Proximité en France - LCL.
 - Une variation de +100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires n'entraînerait pas de besoin de dépréciation.
- S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que la valorisation des UGT est surtout sensible à une dégradation des hypothèses de coût du risque en dernière année de projection.
 - Le scénario d'une variation de +100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection ne conduit à aucun besoin de dépréciation
 - Tandis qu'une variation de +10% du coût du risque en année terminale des projections financières ne conduirait à constater un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée que pour l'UGT Services Financiers Spécialisés – Crédit à la consommation - hors Agos, à hauteur de moins de 50 millions d'euros.

6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2017				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	169 685	4 892	16 516	1 773	192 866
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 169	-	12 789	-	102 958
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 507	-	1 394	-	3 901
Participation aux bénéfices différée passive	20 978	-	500	-	21 478
Total des provisions techniques ventilées	283 339	4 892	31 199	1 773	321 203
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(918)	(398)	(59)	(270)	(1 645)
Provisions techniques nettes	282 421	4 494	31 140	1 503	319 558

(en millions d'euros)	31/12/2016				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	159 397	4 442	14 314	1 636	179 789
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	91 550	-	12 017	-	103 567
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 476	-	1 193	-	3 669
Participation aux bénéfices différée passive	20 554	-	474	-	21 028
Total des provisions techniques ventilées	273 977	4 442	27 998	1 636	308 053
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(827)	(342)	(55)	(261)	(1 485)
Provisions techniques nettes	273 150	4 100	27 943	1 375	306 568

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des

contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 s'analyse ainsi :

	31/12/2017 PBD passive	31/12/2016 PBD passive
Participation aux bénéfices différée avant impôt		
<i>(en millions d'euros)</i>		
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture	18 255	18 830
<i>Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾</i>	17 408	17 933
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	847	897
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	443	(323)
Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité)	2 780	2 521
Total	21 478	21 028

⁽¹⁾ cf Note 6.4 « Actifs financiers disponibles à la vente ».

6.20 Provisions

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	463	-	-	-	(222)	-	-	241
Risques d'exécution des engagements par signature	271	18	265	(7)	(76)	(19)	37	489
Risques opérationnels	167	1	32	(120)	(16)	-	(1)	63
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 762	182	187	(227)	(46)	(25)	(1)	1 832
Litiges divers	895	180	400	(122)	(209)	(4)	(1)	1 139
Participations	6	-	10	(3)	-	-	-	13
Restructurations	44	1	-	(8)	(2)	-	-	35
Autres risques	675	3	131	(96)	(110)	(7)	13	609
Total	4 283	385	1 025	(583)	(681)	(55)	47	4 421

⁽¹⁾ cf Notes 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi » et 7.5 « Autres avantages sociaux »

	31/12/2015 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	380	-	83	-	-	-	-	463
Risques d'exécution des engagements par signature	215	(1)	87	(1)	(46)	17	-	271
Risques opérationnels	64	-	127	(10)	(14)	-	-	167
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 719	-	210	(185)	(84)	(3)	105	1 762
Litiges divers	919	1	265	(103)	(156)	(2)	(29)	895
Participations	6	-	3	-	(2)	-	(1)	6
Restructurations	12	3	34	(5)	-	-	-	44
Autres risques	776	-	191	(158)	(162)	3	25	675
Total	4 091	3	1 000	(462)	(464)	15	100	4 283

Au 31 décembre 2017, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 79 millions d'euros (122 millions d'euros en 2016) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

CONTRÔLES FISCAUX

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.**

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'exercice 2013. L'administration fiscale a notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutive à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale conteste le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement.

Ce redressement est contesté. L'avis de mise en recouvrement du 15 mars 2017 d'un montant de 312 millions d'euros a fait l'objet d'un paiement et, parallèlement, une créance du même montant est comptabilisée au 31 décembre 2017. Dans le cadre de ce litige, la Commission Nationale des Impôts a rendu un avis favorable le 13 janvier 2017, par lequel elle considère que le redressement fiscal devrait être abandonné.

Crédit Agricole S.A. fait de nouveau l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 et 2015. Une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés.

- **Contrôle fiscal LCL**

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seule une sanction relative à l'épargne réglementée fait actuellement l'objet d'un contentieux qui a abouti à l'annulation des amendes en 2017, lesquelles ont été intégralement remboursées au cours de cet exercice.

LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2015 et 2016 ainsi que d'un contrôle de l'épargne réglementée portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Tous les rappels et amendes ont été payés et les conséquences financières ont été couvertes par une reprise de provision constituée à cet effet.

Certains rappels ou sanctions ont été ou seront contestés. LCL a notamment contesté en 2017 les amendes infligées dans le cadre du contrôle de l'épargne réglementée, contestation qui a donné lieu au cours du même exercice à une décision de dégrèvement total et à leurs remboursements.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris**

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Deux propositions de rectification effectuées à titre interruptif ont été reçues fin 2016 et fin 2017. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Contrôle fiscal Merisma**

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

- **Contrôle fiscaux Crédit Agricole CIB Milan et Londres en matière de prix de transfert**

Crédit Agricole CIB Milan et Londres ont, suite à contrôles, reçu des propositions de rectification respectivement sur les exercices 2005 à 2012, 2003 à 2006 et 2008 émises par les autorités fiscales italiennes et britanniques en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes et franco-britanniques a été engagé concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Garantie de passif CLSA**

Le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois Citics. À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, Citics a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole S.A. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Crédit Agricole Indosuez Wealth Group**

Crédit Agricole Indosuez Wealth Group (anciennement Crédit Agricole Private Banking) a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices 2012 à 2015. L'ensemble des redressements ont été réglés. L'un des redressements fait actuellement l'objet d'un contentieux .

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances**

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, fait l'objet d'un contentieux actuellement renvoyé devant la Cour Administratives d'Appel par le Conseil d'Etat. Il a été intégralement acquitté.

- **Contrôle fiscal Pacifica**

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

Pacifica a également fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013 et 2014. Les redressements notifiés ont été partiellement contestés et sont provisionnés.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance**

Crédit Agricole Consumer Finance fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015. Une proposition de rectification a été reçue fin 2017. Crédit Agricole Consumer Finance a engagé le dialogue avec l'administration pour contester les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé dans les comptes 2017.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

- **Office of Foreign Assets Control (OFAC)**

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole SA et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

- **Euribor/Libor et autres indices**

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une « motion to dismiss » visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole SA et de Crédit Agricole CIB. Cette décision est susceptible d'appel.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une « motion to dismiss » visant à obtenir le rejet de cette demande. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande (« motion to dismiss ») le 18 août dernier à l'égard de Crédit Agricole SA et de Crédit Agricole CIB. Comme la procédure fédérale les y autorise, les plaignants ont modifié les termes de leur action pour saisir à nouveau le juge. Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB ont, en conséquence, déposé une nouvelle « motion to dismiss » qui doit être examinée prochainement par la Cour fédérale de New York.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de

sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

- **Bonds SSA**

Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies). Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (class actions) consolidées devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Crédit Agricole SA et Crédit Agricole-CIB sont cités avec d'autres banques dans deux actions de groupe déposées au Canada, l'une devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario et l'autre devant la Cour fédérale. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	10 559	41 725
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35 755	26 152
Ancienneté de plus de 10 ans	50 603	25 919
Total plans d'épargne-logement	96 917	93 796
Total comptes épargne-logement	11 560	11 380
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	108 478	105 175

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	6	10
Comptes épargne-logement	44	66
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	50	76

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	2	22
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	20	8
Ancienneté de plus de 10 ans	219	433
Total plans d'épargne-logement	241	463
Total comptes épargne-logement	-	-
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	241	463

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	463	-	(222)	-	241
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	463	-	(222)	-	241

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne logement.

6.21 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2017

Au 31 décembre 2017, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 31/12/2017	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires			
S.A.S. Rue La Boétie	1 611 969 963	56,60%	56,70%
Actions en autodétention	2 146 133	0,10%	
Salariés (FCPE)	114 039 868	4,00%	4,00%
Public	1 117 948 562	39,30%	39,30%
TOTAL	2 846 104 526	100%	100%

Au 31 décembre 2017, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 8 538 313 578 euros composé de 2 846 104 526 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part du Groupe de la période <i>(en millions d'euros)</i>	3 649	3 540
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super subordonnés	(454)	(474)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	3 195	3 066
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 843 579 170	2 736 877 451
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 843 579 170	2 736 877 451
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	1,124	1,120
Résultat de base par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	1,116	0,644
Résultat de base par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,008	0,476
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	1,124	1,120
Résultat dilué par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	1,116	0,644
Résultat dilué par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,008	0,476

Le calcul intègre les frais d'émission et les intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1 réalisées en 2017 pour un montant de - 454 millions d'euros et en 2016 pour un montant de - 474 millions d'euros.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A., le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 13 février 2018, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2018 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 0,63 euro, augmenté d'une prime de 10% pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement fixée au 24 mai.

<i>Proposition au titre de l'exercice (en euros)</i>	2017	2016	2015	2014	2013
Dividende ordinaire	0,63	0,60	0,60	0,35	0,35
Dividende majoré	0,693	0,660	0,660	0,385	0,385

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2016, l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 0,60 euro augmenté d'une prime de 10% pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres et s'élèvent à 1 716 millions d'euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mercredi 16 mai 2018.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2017 est positif et s'élève à 1 564 130 517,42 euros.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale :

- de constater que le bénéfice de l'exercice et le bénéfice distribuable s'élèvent respectivement à 1 564 130 517,42 euros et 15 649 153 031,87 euros compte-tenu d'un report à nouveau de 14 085 022 514,45 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 0,63 euro par action et celui du dividende majoré à 0,693 euro par action arrondi au rompu inférieur pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement du dividende ;

- de distribuer le dividende versé, soit 1 803 842 387,11 euros¹ par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 13 845 310 644,76 euros¹, en report à nouveau.

INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres – part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2016	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2017	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres - Part du Groupe Cumulé
				<i>(en millions de devises d'émission)</i>				
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(467)	(8)	808
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(174)	(4)	429
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(241)	(6)	753
18/09/2014	USD	1 250	-	1 250	971	(241)	(6)	724
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(174)	(8)	968
Emissions Crédit Agricole SA					5 011	(1 297)	(32)	3 682
14/10/2014	EUR					(101)	(3)	(104)
13/01/2015	EUR					(86)	(3)	(89)
Emissions Assurance						(187)	(6)	(193)
Emissions souscrites en interne :						19		19
- Effet Part Groupe / Participations ne donnant pas le contrôle								
- Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(12)			(12)
TOTAL					4 999	(1 465)	(38)	3 496

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2016	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2017	Montant en euros au cours d'origine
				<i>(en millions de devises d'émission)</i>	
14/10/2014	EUR	745	-	745	745
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000
TOTAL					1 745

¹ Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement, (c) perte du droit à majoration de 10% du dividende pour certaines actions nominatives avant la date de mise en paiement.

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres super subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en Réserves	(378)	(390)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en Résultat	130	134
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en Réserves	-	(8)
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en Réserves	(76)	(76)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en Résultat	26	26
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en Réserves	-	-

6.22 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	23%	23%	151	1 397	38
Groupe Amundi	32%	31%	196	1 960	140
Groupe CACEIS ⁽¹⁾	-	-	22	-	9
AGOS SPA	39%	39%	115	536	67
Autres entités ⁽²⁾	-	-	48	2 302	29
Total			532	6 195	282

⁽¹⁾ Depuis le 22 décembre 2017, CACEIS détient 100% du capital suite à l'acquisition de 15 % de la participation de Natixis.

⁽²⁾ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisée en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2016					
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	23%	23%	56	1 189	48
Groupe Amundi	26%	26%	143	1 103	89
Groupe CACEIS	15%	15%	18	219	-
Agos	39%	39%	87	489	66
Autres entités ⁽¹⁾			111	2 661	83
Total			415	5 661	286

⁽¹⁾ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

31/12/2017				
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	66 596	1 710	616	609
Groupe Amundi	18 819	2 257	681	590
Groupe CACEIS	61 573	809	153	289
Agos	17 262	893	294	294
Total	164 250	5 669	1 745	1 782

31/12/2016				
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	52 992	1 710	219	125
Groupe Amundi	13 918	1 677	569	602
Groupe CACEIS	62 087	750	118	198
Agos	17 078	913	240	240
Total	146 075	5 050	1 146	1 165

6.23 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	50 761	-	-	-	-	50 761
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	98 957	23 786	38 341	72 923	87 397	321 404
Instruments dérivés de couverture	1 501	529	6 207	8 198	-	16 435
Actifs financiers disponibles à la vente	13 399	21 965	92 233	144 548	34 913	307 058
Prêts et créances sur les établissements de crédit	91 686	88 991	143 592	69 782	-	394 051
Prêts et créances sur la clientèle	87 703	37 565	124 641	107 346	2 824	360 079
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 978	-	-	-	-	5 978
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	909	1 611	6 543	11 116	-	20 179
Total Actifs financiers par échéance	350 894	174 447	411 557	413 913	125 134	1 475 945
Banques centrales	3 185	-	-	-	-	3 185
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	90 162	17 051	44 233	76 441	-	227 887
Instruments dérivés de couverture	1 198	492	3 920	7 661	-	13 271
Dettes envers les établissements de crédit	55 616	13 960	38 252	17 762	-	125 590
Dettes envers la clientèle	479 428	36 163	29 575	5 580	-	550 746
Dettes représentées par un titre	46 155	24 549	44 337	48 667	-	163 708
Dettes subordonnées	2 208	543	5 483	14 064	3 123	25 421
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 565	-	-	-	-	6 565
Total Passifs financiers par échéance	684 517	92 758	165 800	170 175	3 123	1 116 373

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	28 202	-	-	-	-	28 202
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	85 926	28 160	44 925	94 391	72 877	326 279
Instruments dérivés de couverture	1 942	2 873	6 225	10 888	-	21 928
Actifs financiers disponibles à la vente	17 675	28 752	86 956	149 077	33 456	315 916
Prêts et créances sur les établissements de crédit	101 735	86 156	123 237	70 983	727	382 838
Prêts et créances sur la clientèle	81 212	34 381	125 848	102 227	2 586	346 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 190	-	-	-	-	8 190
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	666	312	4 296	9 080	-	14 354
Total Actifs financiers par échéance	325 548	180 634	391 487	436 646	109 646	1 443 961
Banques centrales	1 957	-	1 900	-	-	3 857
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 745	21 118	52 291	97 823	31	244 008
Instruments dérivés de couverture	1 222	1 830	5 486	9 352	-	17 890
Dettes envers les établissements de crédit	51 364	11 475	28 871	20 589	29	112 328
Dettes envers la clientèle	442 298	36 505	36 427	5 587	1 011	521 828
Dettes représentées par un titre	47 856	29 009	37 965	44 450	-	159 280
Dettes subordonnées	906	176	7 394	15 612	5 239	29 327
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 444	-	-	-	-	9 444
Total Passifs financiers par échéance	627 792	100 113	170 334	193 413	6 310	1 097 962

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(4 720)	(4 503)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(376)	(364)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(124)	(52)
Autres charges sociales	(1 109)	(1 100)
Intéressement et participation	(243)	(224)
Impôts et taxes sur rémunération	(361)	(348)
Total Charges de personnel	(6 933)	(6 591)

⁽¹⁾ Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 56 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une charge de 55 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7.2 Effectif moyen et fin de période

	Effectif moyen	Effectif fin de période	Effectif fin de période
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Effectifs			
France	36 559	36 210	36 968
Etranger	34 749	37 497	33 862
Total	71 308	73 707	70 830

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2017	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2016
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A	Régime professionnel agricole 1,24%	2 799	2 883
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A	Régime cadres dirigeants art. 83	198	202
Pôle Banque de proximité France - LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	338	338
Pôle Grandes clientèles	CACIB	Régime type art. 83	4 561	4 402
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS / Pacifica / SIRCA / LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24%	3 679	3 511
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS / Pacifica / CACI / LA MDF	Régime cadres dirigeants art. 83	68	68
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI / CA Indosuez Wealth (France) / CA Indosuez Wealth (Group) / Amundi	Régime type art. 83	2 959	758

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 484	1 616	3 100	3 002
Ecart de change	-	(110)	(110)	(87)
Coût des services rendus sur l'exercice	61	37	98	95
Coût financier	18	28	46	58
Cotisations employés	-	13	13	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	(25)	2	(23)	(48)
Variation de périmètre	96	-	96	10
Prestations versées (obligatoire)	(92)	(88)	(180)	(128)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	19	(12)	7	(55)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	30	27	57	240
Dettes actuarielles au 31/12/N	1 591	1 513	3 104	3 100

⁽¹⁾ dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>				
Coût des services	(36)	(39)	(75)	(47)
Charge/produit d'intérêt net	(10)	(4)	(14)	(17)
Impact en compte de résultat au 31/12/N	(46)	(43)	(89)	(64)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	Zone euro 31/12/2017	Hors zone euro 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2016
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	391	340	731	619
Ecart de change	-	(24)	(24)	1
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(2)	(57)	(59)	(72)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	19	(12)	7	(55)
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	30	27	57	240
Ajustement de la limitation d'actifs	(1)	-	(1)	-
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	46	(66)	(20)	114

⁽¹⁾ dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

(en millions d'euros)	Zone euro 31/12/2017	Hors zone euro 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2016
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	386	1 297	1 683	1 627
Ecart de change	-	(87)	(87)	(88)
Intérêt sur l'actif (produit)	5	25	30	37
Gains / (pertes) actuariels	-	57	57	73
Cotisations payées par l'employeur	93	27	120	87
Cotisations payées par les employés	1	13	14	13
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	24	-	24	8
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(22)	(68)	(90)	(73)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	487	1 264	1 751	1 683

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	Zone euro 31/12/2017	Hors zone euro 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2016
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	324	-	324	289
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	3	-	3	4
Gains / (pertes) actuariels	1	-	1	(1)
Cotisations payées par l'employeur	38	-	38	47
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	(2)	-	(2)	2
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(23)	-	(23)	(17)
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	341	-	341	324

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	Zone euro 31/12/2017	Hors zone euro 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2017	Toutes zones 31/12/2016
Dette actuarielle fin de période	(1 591)	(1 513)	(3 104)	(3 100)
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	487	1 264	1 751	1 683
Position nette (passif) / actif fin de période	(1 104)	(249)	(1 353)	(1 417)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,21%	1,76%	1,20%	1,85%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,37%	6,66%	1,32%	8,39%
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,36%	1,88%	1,37%	1,87%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,59%	10,00%	4,59%	10,00%

⁽¹⁾ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

⁽²⁾ Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	7,5%	61	61	24,7%	312	312	17,9%	373	373
Obligations	45,2%	375	365	49,1%	621	621	47,6%	996	986
Immobiliers	3,8%	31		7,3%	91		5,9%	122	
Autres actifs	43,5%	361		19,0%	240		28,7%	601	

⁽¹⁾ dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 6,95 %;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 7,65 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2018 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 85 millions d'euros (versus 90 millions d'euros versés en 2017);
- prestations versées par les actifs de couverture : 68 millions d'euros (versus 89 millions d'euros versés en 2017).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 67 % au 31 décembre 2017 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 375 millions d'euros au 31 décembre 2017.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2017.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en capitaux propres.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2018, mars 2019 et mars 2020.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du comité exécutif : le Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité exécutif en 2017 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 26,3 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 4,1 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 4,5 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;

- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2017, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 839 141 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	151 070	164 999
. Engagements en faveur des établissements de crédit	25 796	26 838
. Engagements en faveur de la clientèle	125 274	138 161
Ouverture de crédits confirmés	103 475	110 761
- Ouverture de crédits documentaires	5 129	4 803
- Autres ouvertures de crédits confirmés	98 346	105 958
Autres engagements en faveur de la clientèle	21 799	27 400
Engagements de garantie	89 694	79 464
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 074	6 748
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 803	2 238
Autres garanties	4 271	4 510
. Engagements d'ordre de la clientèle	81 620	72 716
Cautions immobilières	2 430	2 395
Autres garanties d'ordre de la clientèle	79 190	70 321
Engagements reçus		
Engagements de financement	88 270	83 572
. Engagements reçus des établissements de crédit	82 305	80 028
. Engagements reçus de la clientèle	5 965	3 544
Engagements de garantie	249 880	248 146
. Engagements reçus des établissements de crédit ⁽¹⁾	81 281	74 730
. Engagements reçus de la clientèle	168 599	173 416
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	20 056	20 886
Autres garanties reçues	148 543	152 530

⁽¹⁾ Dont 9,2 milliards d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH...)	181 501	181 227
Titres prêtés	9 534	11 726
Dépôts de garantie sur opérations de marché	17 279	26 488
Autres dépôts de garantie	93 464	-
Titres et valeurs donnés en pension	301 778	73 664
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	603 556	293 105
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie ⁽¹⁾	3 102	3 102
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	7	5
Titres et valeurs reçus en pension	244 590	233 246
Titres vendus à découvert	22 594	19 937
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	267 191	253 188

⁽¹⁾ Dont 3,1 milliards d'euros relatifs aux dépôts reçus dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement des précédents dépôts reçus depuis le 2 janvier 2014 pour 8,1 milliards d'euros.

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2017, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 81,3 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 73,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016, et 21,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 13,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 16,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016, et 3,2 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 1,4 milliards d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 39,9 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 97 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 117,2 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2017.

9. Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Le Groupe a réalisé en 2017 des reclassement tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe n'a opéré aucun reclassement au cours de l'année 2017 de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances ».

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2017, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2017 et la valeur au 31 décembre 2017 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2017			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2017	Valeur de marché estimée au 31/12/2017	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2017	Valeur de marché estimée 31/12/2017	Valeur au bilan 31/12/2017	Valeur de marché estimée 31/12/2017	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	78	72	-	-	-	78	72	638	629
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	132	132	-	-	-	132	132	139	139
Total Actifs reclassés	210	204	-	-	-	210	204	777	768

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés en 2017		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact en 2017		Impact cumulé au 31/12/2016		Impact en 2017		Impact cumulé au 31/12/2017	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(38)	(122)	1	2	(37)	(120)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	20	20	-	-	20	20
Total Actifs reclassés	-	-	(18)	(102)	1	2	(17)	(100)

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	754 130	776 402	-	477 833	298 569
Créances sur les établissements de crédit	394 051	397 722	-	397 182	540
Comptes ordinaires et prêts JJ	24 264	24 267	-	24 254	13
Comptes et prêts à terme	354 809	358 471	-	358 280	191
Valeurs reçues en pension	10	10	-	-	10
Titres reçus en pension livrée	8 693	8 693	-	8 693	-
Prêts subordonnés	995	997	-	704	293
Titres non cotés sur un marché actif	5 203	5 207	-	5 174	33
Autres prêts et créances	77	77	-	77	-
Créances sur la clientèle	360 079	378 680	-	80 651	298 029
Créances commerciales	40 909	41 126	-	19 956	21 170
Autres concours à la clientèle	288 066	305 723	-	44 152	261 571
Titres reçus en pension livrée	3 116	3 116	-	2 957	159
Prêts subordonnés	104	104	-	4	100
Titres non cotés sur un marché actif	14 428	14 428	-	296	14 132
Créances nées d'opérations d'assurance directe	262	262	-	4	258
Créances nées d'opérations de réassurance	516	516	-	42	474
Avance en comptes courants d'associés	128	128	-	12	116
Comptes ordinaires débiteurs	12 550	13 277	-	13 228	49
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 179	22 229	22 209	-	20
Effets publics et valeurs assimilées	17 082	18 398	18 398	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 097	3 831	3 811	-	20
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	774 309	798 631	22 209	477 833	298 589

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	729 092	755 412	-	464 363	291 049
Créances sur les établissements de crédit	382 838	389 757	-	389 145	612
Comptes ordinaires et prêts JJ	17 311	17 311	-	17 275	36
Comptes et prêts à terme	338 095	345 010	-	344 838	172
Valeurs reçues en pension	13	13	-	-	13
Titres reçus en pension livrée	20 614	20 614	-	20 614	-
Prêts subordonnés	364	368	-	74	294
Titres non cotés sur un marché actif	6 367	6 367	-	6 270	97
Autres prêts et créances	74	74	-	74	-
Créances sur la clientèle	346 254	365 655	-	75 218	290 437
Créances commerciales	38 469	38 590	-	19 000	19 590
Autres concours à la clientèle	276 151	294 746	-	39 983	254 763
Titres reçus en pension livrée	3 460	3 460	-	3 345	115
Prêts subordonnés	104	105	-	3	102
Titres non cotés sur un marché actif	15 101	15 101	-	168	14 933
Créances nées d'opérations d'assurance directe	376	376	-	-	376
Créances nées d'opérations de réassurance	408	408	-	2	406
Avance en comptes courants d'associés	125	125	-	11	114
Comptes ordinaires débiteurs	12 060	12 744	-	12 706	38
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 354	17 044	16 378	666	-
Effets publics et valeurs assimilées	11 295	13 110	12 444	666	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 059	3 934	3 934	-	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	743 446	772 456	16 378	465 029	291 049

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	125 590	125 778	-	124 097	1 681
Comptes ordinaires et prêts JJ	19 786	19 787	-	19 787	-
Comptes et emprunts à terme	81 404	81 591	-	79 910	1 681
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	24 400	24 400	-	24 400	-
Dettes envers la clientèle	550 746	551 114	-	212 573	338 541
Comptes ordinaires créditeurs	182 099	182 457	-	177 439	5 018
Comptes d'épargne à régime spécial	275 058	275 059	-	826	274 233
Autres dettes envers la clientèle	89 768	89 777	-	32 481	57 296
Titres donnés en pension livrée	1 706	1 706	-	1 706	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	853	853	-	77	776
Dettes nées d'opérations de réassurance	313	313	-	44	269
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	949	949	-	-	949
Dettes représentées par un titre	163 708	165 896	55 361	110 335	200
Dettes subordonnées	25 421	25 508	23 353	2 046	109
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	865 465	868 296	78 714	449 051	340 531

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	112 328	112 847	-	112 025	822
Comptes ordinaires et prêts JJ	16 146	16 146	-	16 146	-
Comptes et emprunts à terme	71 500	72 017	-	71 195	822
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	24 682	24 684	-	24 684	-
Dettes envers la clientèle	521 828	521 848	-	186 472	335 376
Comptes ordinaires créditeurs	160 278	160 278	-	156 858	3 420
Comptes d'épargne à régime spécial	260 579	260 579	-	846	259 733
Autres dettes envers la clientèle	94 451	94 463	-	24 059	70 404
Titres donnés en pension livrée	4 666	4 674	-	4 674	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	749	749	-	35	714
Dettes nées d'opérations de réassurance	338	338	-	-	338
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	767	767	-	-	767
Dettes représentées par un titre	159 280	160 088	27 060	132 812	216
Dettes subordonnées	29 327	28 595	26 720	1 770	105
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	822 763	823 378	53 780	433 079	336 519

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des Risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des Risques de Marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des Risques de Marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteurs et vendeurs pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude : matérialisant une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés.
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole SA intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment) et aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment).

Ajustement CVA (*Credit Valuation Adjustment*)

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut de nos contreparties (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de nos contreparties) et les pertes encourues en cas de défaut (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent). La méthodologie d'estimation du CVA utilisée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA (*Debit Valuation Adjustment*)

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC la valeur de marché de notre risque de défaut propre (pertes potentielles que CASA fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions couvertes par un CSA (Credit Support Annex) parfait/Golden et sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par la probabilité de défaut (de CASA) et la perte encourue en cas de défaut. Le calcul vise à prendre en compte la Margin Period of Risk (la MPR se calcule

comme la somme : « périodicité du contrat de collatéral » + « estimation du temps nécessaire à la liquidation du portefeuille »). La méthodologie d'estimation du DVA utilisée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS CASA pour la détermination de la probabilité de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions non couvertes par un CSA (Credit Support Annex) ou couvertes par un CSA non parfait/Golden et sur la base des profils d'exposition futurs (positifs et négatifs) pondérés par les Spreads de funding ALM.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	221 089	23 036	195 053	3 000
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 600	-	-	1 600
Titres reçus en pension livrée	92 959	-	92 959	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	20 735	19 668	945	122
Effets publics et valeurs assimilées	12 804	12 033	771	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 446	4 151	173	122
Actions et autres titres à revenu variable	3 485	3 484	1	-
Instruments dérivés	105 795	3 368	101 149	1 278
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 315	76 364	19 179	4 772
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	-	-	2
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	51 600	38 917	12 677	6
Titres à la juste valeur par résultat sur option	48 713	37 447	6 502	4 764
Effets publics et valeurs assimilées	3 639	3 617	22	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 004	24 738	3 058	208
Actions et autres titres à revenu variable	17 070	9 092	3 422	4 556
Actifs financiers disponibles à la vente	307 058	269 028	36 192	1 838
Effets publics et valeurs assimilées	74 346	73 803	543	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	201 745	174 589	26 875	281
Actions et autres titres à revenu variable (1)	30 967	20 636	8 774	1 557
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	16 435	4	16 431	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	644 897	368 432	266 855	9 610
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			119	-
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		21		100
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		8	267	
Total des transferts vers chacun des niveaux		29	386	100

(1) Les titres SAS Rue La Boetie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Actions et autres titres à revenu variable dans le niveau 2 pour 50 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent des actions.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les obligations.

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	239 187	19 620	217 004	2 563
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	469	-	-	469
Titres reçus en pension livrée	72 019	-	72 019	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	17 391	15 925	1248	218
Effets publics et valeurs assimilées	12 010	11 134	876	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 461	1 894	349	218
Actions et autres titres à revenu variable	2 920	2 897	23	-
Instruments dérivés	149 308	3 695	143 737	1 876
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 092	52 010	30 907	4 175
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	42 934	32 441	10 491	2
Titres à la juste valeur par résultat sur option	44 158	29 067	10 918	4 173
Effets publics et valeurs assimilées	3 718	3 718	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 180	19 142	4 858	180
Actions et autres titres à revenu variable	16 260	8 095	4 172	3 993
Actifs financiers disponibles à la vente	315 916	271 078	42 400	2 438
Effets publics et valeurs assimilées	76 973	76 512	461	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	209 137	181 173	27 689	275
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	29 806	19 685	7 958	2 163
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	21 928	3	21 908	17
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	664 123	342 711	312 219	9 193
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			9 697	9
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		870		260
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		4	1 372	
Total des transferts vers chacun des niveaux		874	11 069	269

⁽¹⁾ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Actions et autres titres à revenus variable dans le niveau 2 pour 47 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS.
 Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.
 Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	196 444	25 045	169 802	1 597
Titres vendus à découvert	22 598	22 372	226	-
Titres donnés en pension livrée	67 335	-	67 335	-
Dettes représentées par un titre	2	2	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	106 509	2 671	102 241	1 597
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 443	6 817	19 078	5 548
Instruments dérivés de couverture	13 271	-	13 023	248
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	241 158	31 862	201 903	7 393
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	3
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables				127
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables			2 171	
Total des transferts vers chacun des niveaux			2 171	130

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	212 728	23 199	186 319	3 210
Titres vendus à découvert	19 940	19 376	504	60
Titres donnés en pension livrée	44 306	389	43 917	-
Dettes représentées par un titre	1	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	148 481	3 433	141 898	3 150
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 280	6 385	16 191	8 704
Instruments dérivés de couverture	17 890	-	17 456	434
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	261 898	29 584	219 966	12 348
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			505	9
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables				731
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables			808	
Total des transferts vers chacun des niveaux			1 313	740

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des passifs détenus à des fins de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'Etat et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités).
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus

complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.

- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles. les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
 - les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
 - les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la

maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classés en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les Swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historique sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type *dual range*, les *baskets* de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de

façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;

- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité forward (aussi appelés « Vol Bonds ») ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de Credit Default Swaps (CDS)) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, le Groupe a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par JP Morgan Capital en 2012 ;
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31/12/2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs.

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	1 216	1 583	Produits annulables de maturité longue (swaps annulables, swaps zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité <i>forward</i>	
			Options portant sur une différence de taux		Corrélation CMS	0%/100%
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0%/50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50%/80%
			Produits multi-sous-jacent (<i>dual range</i> , etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation taux/change	-50%/50%
					Corrélation -Fx/Equity	-50%/75%
					Corrélation - Change / Change	-20%/50%
					Corrélation - Taux d'intérêt/Equity	-25%/75%
Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10%/100%					
Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75%/75%					
Dérivés de crédit	39	11	CDO sur panier de crédit <i>corporate</i>	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie	Corrélations entre les défauts des composantes	50%/90%

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture	
		Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction			Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable
			Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction				Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option				
<i>(en millions d'euros)</i>															
Solde d'ouverture retraité (01/01/2017)	9 193	469	218	-	218	1 876	2	-	180	3 993	4 173	-	275	2 163	17
Gains / pertes de la période ⁽¹⁾	(742)	(88)	3	-	3	(438)	5	2	28	172	200	-	(9)	(417)	-
Comptabilisés en résultat	(373)	-	3	-	3	(438)	5	2	28	172	200	-	(8)	(137)	-
Comptabilisés en capitaux propres	(369)	(88)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(280)	-
Achats de la période	1 914	20	5	-	5	146	2	-	-	1 121	1 121	-	8	612	-
Ventes de la période	(1 794)	(335)	(23)	-	(23)	-	(3)	-	-	(730)	(730)	-	(11)	(692)	-
Emissions de la période	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	-
Dénouements de la période	(372)	-	(3)	-	(3)	(390)	-	-	-	-	-	-	-	21	-
Reclassements de la période	1 614	1 614	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(25)	(80)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	32	-
Transferts	(175)	-	(78)	-	(78)	84	-	-	-	-	-	-	(5)	(159)	(17)
Transferts vers niveau 3	100	-	-	-	-	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(275)	-	(78)	-	(78)	(16)	-	-	-	-	-	-	(5)	(159)	(17)
Solde de clôture (31/12/2017)	9 610	1 600	122	-	122	1 278	6	2	208	4 556	4 764	-	281	1 557	-

⁽¹⁾ Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Solde d'ouverture retraité (01/01/2017)	12 348	60	-	3 150	8 704	434
Gains / pertes de la période ⁽¹⁾	(1 078)	(55)	-	(619)	(399)	(5)
Comptabilisés en résultat	(1 078)	(55)	-	(619)	(399)	(5)
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	69	-	-	69	-	-
Ventes de la période	(247)	(5)	-	-	-	(242)
Emissions de la période	854	-	-	-	793	61
Dénouements de la période	(2 512)	-	-	(1 059)	(1 453)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-
Transferts	(2 041)	-	-	56	(2 097)	-
Transferts vers niveau 3	130	-	-	103	27	-
Transferts hors niveau 3	(2 171)	-	-	(47)	(2 124)	-
Solde de clôture (31/12/2017)	7 393	-	-	1 597	5 548	248

⁽¹⁾ Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau des Actifs et des Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation forward entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;

- corrélation equity/equity ;
- corrélation equity/change ;
- corrélation equity/taux ;
- corrélation change/change.

L'exposition aux corrélations provient essentiellement, au sein de la ligne d'activité Non Linéaire, des activités Cross Assets.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits « de titrisation », i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du Mark to Market. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

Calcul des impacts :

- Au titre de la corrélation

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3%
- corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/ Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 29 décembre 2017, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 5,7 millions d'euros avec un niveau en baisse de -1,2 millions d'euros comparativement au 31 décembre 2016 (+/- 6,8 millions d'euros).

Il n'y plus d'activités « Legacy », les opérations ont été annulées ou transférées dans les books Structured Euro, Non Euro et JPY.

Les principaux contributeurs sont désormais:

- Cross Asset : 1,4 million d'euros (vs 2 millions d'euros au 31 décembre 2016) avec une baisse de -0,6 million d'euros principalement expliquée par la baisse de la corrélation taux-change Eur/Gbp.
- Structured Non Euro: 1,4 million d'euros (vs. 1,9 million d'euros) avec une baisse de -0,5 m€ suite à la baisse des corrélations taux-taux.
- Structured Euro: 2,2 millions d'euros (vs. 2 millions d'euros)
- Long Term FX : 0,3 million d'euros (vs. 0,6 million d'euros)

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

- Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des spreads de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 k€/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le Mark to Market, aucun Day One n'est donc retenu pour ces produits.

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Marge différée au 1^{er} janvier	69	45
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	20	33
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(22)	(9)
Intéressement et participation	-	-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-
Marge différée en fin de période	67	69

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes règlementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres règlementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Les filiales du Groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB Algérie, Crédit Agricole Ukraine, et Crédit Agricole Serbie doivent soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie, Banque Nationale d'Ukraine et la Banque Nationale de Serbie) la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypt est limité par la restriction imposée par la Banque Centrale d'Egypte sur la conversion de la livre égyptienne.

11.1.2 SOUTIEN AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2017, le montant de ces émissions est de 24 milliards d'euros contre 21 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2017, le montant de ces lignes de liquidités est de 32 milliards d'euros contre 31 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

11.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole S.A.



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-16	
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD23	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	Globale				Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,5	74,1	
LRP - CPT JAN/ER 2013 0.30 13-21 11/01A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2	
OBJECTIF LONG TERME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Pag - Portfolio Eonia Garant	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,2	96,4	66,6	71,4	
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,8	100,0	93,8	100,0	
FREDECA 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FREDECA 2010 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FREDECA 2010 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FREDECA SECONDAIRES III	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Prediquant Eurocroissance A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Prediquant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FREDOLANT PREMIUM	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
FREDOLANT STRATEGIES	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,6	100,0	99,6	
PREMIUM GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	Globale	D3	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	Globale	D3	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	Globale	D3	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	Globale	D3	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.72%12-25/09/27	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38	Globale	D3	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV06-16 EMTN	Globale	S1	Irlande		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
PREMIUM GREEN TV07-17 EMTN	Globale	S1	Irlande		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
PREMIUM GREEN TV2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREENB 33%06-29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PurpleProAsset 1.36% 25/10/2038	Globale	D3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
PurpleProAsset 1.093% 20/10/2038	Globale	D3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
RED CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,5	74,1	
LI CAP SANTE 2	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
Fonds UC										
71 fonds UC dont le taux de détection est supérieur ou égal à 95%										
AF EQUI GLOB AHE CAP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	≥ 95 %	> 95 %	≥ 95 %	> 95 %	
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	91,5	88,3	91,5	88,3	
AF INDEX EQ USA A4E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	41,8	47,0	41,8	47,0	
AM AC FR ISR PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,1	69,3	84,1	69,3	
AM AC MINER -P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,0	46,2	50,0	46,2	
AM UN TRESO CT PC 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	44,1	44,6	44,1	44,6	
AM UN ACT REST P-C	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	63,1		63,1		
AM UN TRES RONIA ISR E FOP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,3		52,3		
AM UNDI 12 MP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée	90,9	87,6	90,9	84,6	
AM UNDI 3 MP	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		79,8		79,8	
AM UNDI 3 MP	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		77,6		77,6	
AM UNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	78,0	50,3	78,0	50,3	
AM UNDI AFD AV DURABL P1 FOP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,3	72,7	75,3	72,7	
AM UNDI CRED EURO ISR P FOP 3DEC	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		62,0		62,0	
AM UNDI EQ E IN AHEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	45,5	58,6	45,5	58,6	
AM UNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	71,0	71,4	71,0	71,4	
AM UNDI HORIZON 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,0	65,2	66,0	65,2	
AM UNDI KBI ACTIONS C	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	85,3		85,3		
AM UNDI OBLIG EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,1	43,6	46,1	43,6	
AM UNDI PATRIMONE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,7	81,4	83,7	81,4	
AM UNDI PULS ACTIONS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,8	57,0	57,8	57,0	
AM UNDI VALEURS DURAB	Globale		France		Entité structurée contrôlée	63,1	52,3	63,1	52,3	
ANTINEA FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	65,8	53,9	65,8	53,9	
ARAMIS PATRIM D 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,1	44,4	43,1	44,4	
ARC FLEXIBOND-D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,5	60,7	55,5	60,7	
ATOUT EUROPE C FOP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,9	81,4	81,9	81,4	
ATOUT FRANCE C FOP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	42,1	41,1	42,1	41,1	
ATOUT MONDE C FOP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,6	87,9	88,6	87,9	
ATOUT VERT HORIZON FOP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,6	35,1	35,6	35,1	
AXA EUR.SM.CAP E 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,1	53,9	70,1	53,9	
BNP PAR.CRED.ERSC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,1	64,7	66,1	64,7	
CA MASTER EUROPE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,1	47,3	47,1	47,3	
CARTOP MON. C 3DEC	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	45,6		45,6		



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-16	
CONVERT.EUROPA.E	Globale	S3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		59,5		59,5	
OPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,0	49,9	51,0	49,9	
OPR CROIS.REA.-P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	28,7	23,4	28,7	23,4	
OPR EUROLAND P 3D	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		50,1		50,1	
OPR OBLIG 12 MP 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	65,8	41,2	65,8	41,2	
OPR REFL. RESP. 0-100 P FCP 3DECE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,3	61,5	55,3	61,5	
OPR RENJALP.-P 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	59,4	56,0	59,4	56,0	
OPR SILVER AGE P 3DECE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,5	43,2	45,5	43,2	
DNA 0% 12-211220	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	89,0	92,7	89,0	92,7	
DNA 0% 21/12/20 EMTN	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	70,7	71,1	70,7	71,1	
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	78,6	77,5	78,6	77,5	
DNA 0% 27/06/18 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	82,1	82,9	82,1	82,9	
DNA 0% 11-231216 INDX	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		77,7		77,7	
DNA 0% 12-240418 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	79,7	79,9	79,7	79,9	
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DECE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,4	87,9	81,4	87,9	
EMERITE 2 FCP 3DECE	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9	
FLORIS.EQUIL.3DECE	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
FLORIS.PRUDEN.3DECE	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
FLORISS.DYNAM.3DECE	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
FLORISS.EXPAN.3DECE	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
FONDS AV.ECHUS N°2	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		97,9		97,9	
HMG GLOBETROTTER D	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		57,3		57,3	
INDCAP.EMERG.-C-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,8	59,6	88,8	59,6	
INDO.FLEX.100.-C-3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		92,7		92,7	
INDOS.EURO.PAT.FO 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,0	45,6	45,0	45,6	
INVEST.RESP.S3 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,4	62,6	64,4	62,6	
LGL 4 HOR. AV 06/14	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
LGL 5 HOR. AV 04/15 C	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
LGL.AC.DEV.DU.EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,8	49,3	57,8	49,3	
LGL.AC.EMERGENTS 3D	Globale		Euro		Entité structurée contrôlée	51,5	49,9	51,5	49,9	
LGL.ACT.RES.NATUREL	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	59,6		59,6		
LGL.ACT.E.U.ISR 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	43,2		43,2		
LGL.ACT.IMMOBIL.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,8	75,5	47,8	75,5	
LGL.ACT.LISA.ISR 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,1	49,7	52,1	49,7	
LGL.ACTIONS.EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,0	68,1	82,0	68,1	
LGL.ACTIONS.MONDE.FCP 3 DEC	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	41,9		41,9		
LGL.ALLOCATION.DYNAMIQUE 3D FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,8	94,4	94,8	94,4	
LGL.AUTOCALL.VIE 17	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	90,3		90,3		
LGL.D.CAPT.JUI.10 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,6	84,3	86,6	84,3	
LGL.DEVBL.OPREM.PME C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	71,3	75,3	71,3	75,3	
LGL.DES.ECH.MONE.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,8	84,6	82,8	84,6	
LGL.FLEX 30	Globale		France		Entité structurée contrôlée	63,5	67,0	63,5	67,0	
LGL.INV.EST.ED C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	91,9	91,8	91,9	91,8	
LGL.INV.EST.PRUD.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,8	91,6	90,8	91,6	
LGL.MGEST.60 3DECE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	83,9	84,6	83,9	
LGL.MGEST.FL.0-100	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,7	81,0	80,7	81,0	
LGL.OPTIM.I.VIE 17	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	94,4		94,4		
LGL.OPTIM.VIE T 17 C	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	94,7		94,7		
LGL.PHENIX.VIE 2016	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,7	93,7	93,7	93,7	
LGL.PREMUM.VIE 2015	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,8	94,8	94,8	94,8	
LGL.SEC.100.AV.(JUN18).FCP 3D	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,5		99,5	
LGL.SECU.100(JUL11)	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		48,4		48,4	
LGL.TRIP.HORIZ.SEP16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	78,1	78,3	78,1	78,3	
LGL.VOCATION.RENDEMENT.NOV.12.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	79,9	80,1	79,9	
OBJECTIF.MEDIAN.FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,5	100,0	92,5	100,0	
OPALIA.VIE 3DECE	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9	
OPCIMO.LGL.SPPICAV.5DECE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,8	93,1	93,8	93,1	
OPCIMO.PRSM.SPPICAV.5DECE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,1	94,9	93,1	94,9	
OPTIMIZ.SES.TIMING.1.3DECE	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		87,3		87,3	
ORANCE.VIE.FCP.3DECE	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
PREMIUM.PLUS.0% 09-17 EMTN	Globale	S1	Irlande		Entité structurée contrôlée		99,9		99,9	
PREMIUM.PLUS.PLC.0% 09-17	Globale	S1	Irlande		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
PREMIUM.PLUS.PLC.0% 09-17 IND	Globale	S1	Irlande		Entité structurée contrôlée		99,3		99,3	
SOLIDARITE.A.MUNDI.P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	56,1	47,4	56,1	47,4	
SOLIDARITE.INTATIS.SANTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,1	83,9	86,1	83,9	
TRIALIS 6 ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,3	68,0	68,3	68,0	
TRIALIS 6 ANS N2 C	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		61,0		61,0	
TRIALIS 6 ANS N3 FCP	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		60,1		60,1	
TRIALIS C	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		66,7		66,7	
TRANANCE 6 ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,8	61,6	61,8	61,6	
TRANANCE 6 ANS N 4	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	73,4		73,4		
VENDOME.INV.FCP.3DECE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,4	91,5	90,4	91,5	
OPCI										
Nexus 1	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI Camp Invest	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	80,1	100,0	80,1	
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI Immanens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,5	74,1	
OPCI Immo Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,5	74,1	
OPCI Iris Invest 2010	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	80,1	100,0	80,1	
OPCI KART	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
OPCI MASSY BUREAUX	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI Messidor	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	94,5	100,0	94,5	
Predica OPCI Bureau	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Commerces	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Habitation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI										
DS Campus	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
HDP BUREAUX	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0	
HDP HOTEL	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0	
HDP LA HALLE BOCA	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0	
MEFA 177	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	99,0		99,0		
MEFA 178	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	99,0		99,0		
MEFA 179	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	99,0		99,0		
Issy Font	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	75,0		75,0		
SCI BMEDIC HABITATION	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI CAMPUS MEDICS ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-16
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARGO PROPERTY HOLDING	Equivalence	E1	France		Entreprise associée	29,9		29,9	
SCI FEDERALE PERERIE VICTOIRE	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GRIGNER VELLEFF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Holding Dahlia	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
SCI IMEFA 001	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 148	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0
SCI IMEFA 149	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-16	
SOI MEFA 150	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0	
SOI MEFA 155	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0	
SOI MEFA 156	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0	
SOI MEFA 157	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0	
SOI MEFA 158	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0	
SOI MEFA 159	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0	
SOI MEFA 164	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0	
SOI MEFA 169	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0	
SOI MEFA 170	Globale		France		Filiale	100,0	99,0	100,0	99,0	
SOI MEFA 171	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOI MEFA 172	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOI MEFA 173	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOI MEFA 174	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOI MEFA 175	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOI MEFA 176	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SOLE VILLAGE VICTOR HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI PACIFICA HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI VAUGRARD 36-44	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0		
Divers										
ALTAREA	Equivalence		France		Entreprise associée	24,7	26,6	24,7	26,6	
AMUNDIT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,6	69,5	74,8	
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
CACI Gestion	Globale		France		Filiale	99,0	100,0	99,0	100,0	
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0		
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	Globale		Luxembourg		Filiale	60,0	60,0	60,0	60,0	
EUROSC	Equivalence	S2	France		Entreprise associée		24,3		24,3	
FONCIERE HYPERSUD	Equivalence		France		Co-entreprise	51,4	51,4	51,4	51,4	
FREY	Equivalence		France		Entreprise associée	17,9	20,0	17,9	20,0	
lcaide	Equivalence	E3	France		Entreprise associée	18,5		18,5		
INFRA FOCH TOFCO	Equivalence		France		Entreprise associée	36,9	36,9	36,9	36,9	
KORIAN	Equivalence		France		Entreprise associée	23,0	23,7	23,0	23,7	
PATRIMONE ET COMMERCE	Equivalence	E1	France		Entreprise associée	19,9		19,9		
PREDPARK	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entreprise associée	38,4	38,4	38,4	38,4	
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SAS Caegis	Globale	S4	France		Filiale		50,0		50,2	
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRANDES CLIENTÈLES										
Établissement bancaire et financier										
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	Globale		Brasil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Banque Saudi Fransi - BSF	Equivalence	S2	Arabie Saoudite		Entreprise associée		31,1		30,4	
CACBS (Canada) Ltd.	Globale	D4	Canada		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACBS (USA) Inc.	Globale	D4	Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACBS Bank	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale		Luxembourg		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Bank, UK Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
CACEIS S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	85,0	100,0	85,0	
CACEIS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (ABU/DHAB)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale		Canada	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong Kong	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Iles Caillmans)	Globale	S1	Iles Caillmans	France	Succursale		97,8		97,8	
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale		Luxembourg	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (New-York)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Globale	S1	Vietnam	France	Succursale		97,8		97,8	
Crédit Agricole CB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB AO	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Chine Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale	D3	Chine		Succursale	100,0		97,8		
Crédit Agricole CB S.A.	Globale		France		Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Ester Finance Titrisation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
LBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0	
LBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0	
LBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0	
LBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle			% d'intérêt	
						31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-16	
Sociétés de Bourse										
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale		Corée du sud		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Sociétés d'investissement										
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
CLTR	Globale	E1	France		Filiale	100,0	97,8	97,8		
Douner Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,1	96,1	
Pietrec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Igusius LLC	Globale	E1	Etats-Unis		Filiale	100,0	97,8	97,8		
I.P.F.O.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Assurance										
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Divers										
Acieralliage EURO FCC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Acieralliage USD FCC	Globale	S1	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Benepart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,3	95,3	
Calixte Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Callope SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Clifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7	
Crédit Agricole CB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7	
Crédit Agricole CB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	97,5	97,5	
Crédit Agricole CB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Ebps Finance S.r.l	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	48,9	48,9	
ESN (compartiment Crédit Agricole CB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
FCT Cabling FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
FC-FCC	Globale		Bразил		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	96,5	96,5	
Financière Lumis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Fundo A De Investimento Multimercado	Globale	E1	Bразил		Entité structurée contrôlée	100,0	97,8	97,8		
Héphasistos EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphasistos GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphasistos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphasistos USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Indosuez Holding SCA II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Indosuez Management Luxembourg II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
Island Refinancing SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
IsiAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6	
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Merema	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,0	95,0	
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	85,0	
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,3	95,3	
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Socodlabecq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6	
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	98,6	98,6	93,9	93,9	
TCB	Globale		France		Filiale	98,7	98,7	95,3	95,3	
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
TSUBAKI ON (FCT)	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0	0,0	0,0	0,0	
TSUBAKI OFF (FCT)	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0	0,0	0,0	0,0	
Vulcan EUR FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan Multi-Devises FCT	Globale	D1	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
ACTIVITES HORS METIERS										
Crédit Agricole S.A.										
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	
Succursale Crédit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Établissement bancaire et financier										
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9	
CL Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9	
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fonciers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Sociétés d'investissement										
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Definances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurazoo	Equivalence	S2	France		Entreprise associée	23,2	23,2	16,0	16,0	
Sodia	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-16
Divers									
CA Grands Ours	Globale		France		Filiale	77,9	77,9	77,9	77,9
Carou Holding	Globale	E1	France		Filiale	50,0		50,0	
Crédit Agricole Agriculture	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Immobilier	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Payment Services	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,0	50,0	50,3	50,3
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	Globale	E1	France		Filiale	81,7		81,7	
ESM (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT Evergreen HL1	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
Fia Net Europe	Globale	S1	Luxembourg		Filiale		50,0		50,0
Finasc	Globale	S2	France		Filiale		100,0		100,0
FRECA	Globale	E1	France		Filiale	51,0		51,0	
IDA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI Quentivyel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,9	93,9
SS (Société Immobilière de la Seine)	Globale	S3	France		Filiale		72,9		72,9
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
LI Vavin 1	Globale	S4	France		Filiale		100,0		100,0
Uni-Edition	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SNC Eole	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SO.GI.OO	Equivalence	E3	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
Les succursales sont mentionnées en italique									
(a) Modification de périmètre									
Entrées (E) dans le périmètre :									
E1 : Franchissement de seuil									
E2 : Création									
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)									
Sorties (S) du périmètre :									
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)									
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle									
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif									
S4 : Fusion absorption									
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine									
Divers (D) :									
D1 : Changement de dénomination sociale									
D2 : Modification de mode de consolidation									
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre									
D4 : Entité en IFRS 5									
(b) Type d'entité et nature du contrôle									
Filiale									
Succursale									
Entité structurée contrôlée									
Co-entreprise									
Co-entreprise structurée									
Opération en commun									
Entreprise associée									
Entreprise associée structurée									

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ce poste s'élève à 12 277 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 10 460 millions d'euros au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 33% du capital de Crédit Logement s'élève à 613 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

12.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du groupe Crédit Agricole S.A. à l'adresse suivante:

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

12.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du groupe Crédit Agricole S.A., à l'adresse suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

12.2 Entités structurées non consolidées

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2017, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole S.A., principalement *via* ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances du groupe Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A., *via* ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Le groupe Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- Une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Le groupe Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Le groupe Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- Le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances et Crédit Agricole CIB ne détiennent pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 6 millions d'euros et pour Crédit Agricole CIB à 22 millions d'euros au 31 décembre 2017.

INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2017, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2017, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Risques associés aux intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

	31/12/2017							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement ⁽¹⁾		Financement structuré ⁽¹⁾	
	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale
		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte
(en millions d'euros)								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	238	238	705	705	390	390	50	50
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	813	813	30 580	30 580	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	212	212	665	665	4 813	4 813	741	741
Prêts et créances	20 580	20 438	-	-	49	49	2 593	2 593
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	21 030	20 888	2 183	2 183	35 832	35 832	3 385	3 385
Instruments de capitaux propres	11	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	133	-	1 416	-	589	-	18	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	856	-	-	-	180	-	565	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	1 000	-	1 416	-	769	-	583	-
Engagements donnés								
Engagements de financement	-	10 357	-	-	-	0	-	625
Engagements de garantie	-	0,38	-	21 322	-	-	-	417
Autres	-	2,86	-	-	-	-	-	-
Provisions - Engagements par signature	-	-	-	(20)	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		10 360		21 302		0		1 043
Total bilan des entités structurées non consolidées	21 914	-	86 014	-	311 250	-	2 674	-

⁽¹⁾ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition maximale au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2016							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement ⁽¹⁾		Financement structuré ⁽¹⁾	
	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale	Valeur au bilan	Perte maximale
	Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte		Exposition maximale au risque de perte	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	394	394	885	885	335	335	67	67
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	462	462	17 444	17 444	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	56	56	1 555	1 555	4 187	4 187	92	92
Prêts et créances	16 770	16 770	-	-	171	171	3 461	3 461
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	17 220	17 220	2 902	2 902	22 137	22 137	3 620	3 620
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 099	-	1 220	-	609	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 642	-	-	-	1 153	-	646	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	2 741	-	1 220	-	1 762	-	652	-
Engagements donnés								
Engagements de financement		13 442		-		9		975
Engagements de garantie		-		17 487		-		222
Autres		-		-		-		-
Provisions - Engagements par signature		-		(8)		-		-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		13 442		17 479		9		1 197
Total bilan des entités structurées non consolidées	17 401	-	76 484	-	224 029	-	3 809	-

⁽¹⁾ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition maximale au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs au 31 décembre 2017

13.1 Accord en vue de l'acquisition de la majorité du capital de Banca Leonardo

Indosuez Wealth Management a signé un accord en vue de l'acquisition de la majorité du capital de Banca Leonardo, acteur indépendant de premier plan sur les métiers de la gestion de patrimoine en Italie.

Ce rachat s'inscrit dans le cadre du Plan à Moyen Terme du Crédit Agricole « Ambition Stratégique 2020 » qui prévoit des acquisitions ciblées pour les activités de gestion de fortune du Groupe. Il constitue une étape majeure pour Indosuez Wealth Management en lui permettant de renforcer son ancrage en Europe grâce à l'intégration d'une entité positionnée sur le second marché domestique du groupe Crédit Agricole.

La transaction, qui sera soumise à l'approbation des autorités de surveillance compétentes, devrait être finalisée au premier semestre 2018.

13.2 Suppression des dividendes majorés

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis son Assemblée générale de 2011, un mécanisme de dividende majoré afin de récompenser la fidélité de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L.232-14 du Code du commerce ⁽¹⁾ et à l'article 31 de ses statuts.

Dans le cadre de ses missions, l'Autorité Bancaire Européenne (EBA - European Banking Authority) a considéré que le paiement d'un dividende majoré par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires, constituait une « distribution préférentielle » non conforme au règlement Capital Requirements Regulation (CRR).

La Banque centrale européenne (BCE) a confirmé cette analyse et demandé à Crédit Agricole S.A. de supprimer de ses statuts la clause de majoration du dividende d'ici septembre 2018.

Crédit Agricole S.A. mettra en œuvre la demande de la BCE en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires prévue le 16 mai 2018 la suppression de la clause statutaire de majoration du dividende. L'Assemblée générale des actionnaires sera précédée d'une Assemblée spéciale, convoquée le 4 avril 2018, réunissant les ayants droit au dividende majoré.

L'étude d'une mesure compensatoire pour les actionnaires ayants droit est en cours ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Seules 6% des actions ordinaires sont aujourd'hui éligibles au dividende majoré, qui a représenté un supplément de distribution de 10 millions d'euros l'an dernier.

⁽²⁾ Il est précisé que ne sont éligibles à la majoration du dividende au titre de l'exercice 2017 que les détenteurs d'actions Crédit Agricole S.A. inscrites au nominatif sans discontinuité depuis le 31/12/2015 et jusqu'au jour de paiement du dividende afférent à l'exercice 2017.

